

ADMINISTRATION

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

BILLIA

CORRADO GEX

ENERGIE

MONTAGNE

FRANCOPHONIE

SOCIAL



Région Autonome
Vallée d'Aoste
Regione Autonoma
Valle d'Aosta

LE PETIT DICO

TOURISME DE LA

REGION

OCCUPATION
EUROPE

2007

CULTURE
UNIVERSITE
AGRICULTURE

AUTONOMIE
ENVIRONNEMENT

WALSER

ADMINISTRATION

ILLIA

CORRADO GEX

ENERGIE

MONTAGNE

FRANCOPHONIE

SOCIAL

LE PETIT DICO

TOURISME DE LA

REGION

OCCUPATION

EUROPE

2007

CULTURE

UNIVERSITE

AGRICULTURE

AUTONOMIE

ENVIRONNEMENT

WALSER

Z



Région Autonome
Vallee d'Aoste
Regione Autonoma
Valle d'Aosta



Un programme politique implique un rapport correct avec les électeurs. Cela a toujours été le fondement de mes actions à l'occasion des diverses fonctions que j'ai assumées au cours de ces années. Voilà pourquoi je suis heureux de dire - à quelques mois de la fin de cette législature- que le Gouvernement Caveri a respecté, et est en train de respecter, ce dont il a convenu au Conseil de la Vallée pour le futur de la Vallée d'Aoste.

Mon expérience de Président n'a pas été simple: au lieu de me trouver face à un quinquennat entier, les événements de l'après élections 2003 en ont décidé autrement et c'est seulement au cours de l'été 2005 que j'ai obtenu mes responsabilités actuelles, en devant affronter d'autres faits politiques - nullement banals - tels que les élections politiques et les référendums de proposition.

Dans un contexte italien et européen secoué par de nombreuses inquiétudes et difficultés, sans oublier un climat politique valdôtain plutôt empoisonné par de vieux et de nouveaux extrémismes, nous avons choisi, mes collègues du Gouvernement et de majorité, et moi-même, de miser avec simplicité sur le travail quotidien et sur l'engagement, que je qualifierais de minutieux, non seulement au niveau de projets dérivant précisément du Programme mais aussi de la volonté d'affronter efficacement les problèmes et les urgences apparus en cours de route afin de défendre les intérêts de notre communauté. La publication de cette année que vous avez entre les mains, après en avoir modifié la mise en page par rapport à l'année dernière, a endossé le vieux mais toujours aussi efficace ordre alphabétique que l'on retrouve dans les encyclopédies, dans un contexte d'équipe gouvernementale. Elle forme d'ailleurs une réalité qui dérive de dossiers qui, de par leur complexité, abattent toujours plus les traditionnelles frontières administratives et donnent au Président ce rôle de «chef d'orchestre» qui fonctionne seulement si le Gouvernement démontre

cohésion et collaboration réciproque. Cela s'est produit et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier publiquement les Assesseeurs: la politique en Vallée d'Aoste est aussi faite d'affrontements entre fortes personnalités et être une équipe signifie renoncer à quelque chose pour le bien de la collectivité.



J'espère que la lecture de l'ensemble des entrées de ce petit dictionnaire de l'activité 2008 vous donnera l'idée de l'effort réalisé. L'Autonomie spéciale est synonyme de prise de responsabilité envers le «système Vallée d'Aoste» dans son ensemble.

En février, nous rappellerons - à travers un long documentaire bien structuré - les 60 ans du Statut d'autonomie tandis que la Convention discute au sein du Conseil de la Vallée un nouveau et plus moderne Statut valdôtain. Cette Constitution régionale devra s'insérer dans le long parcours de notre peuple et de ses institutions, sans avancer tête baissée et en se rappelant ce fort lien identité-politique-administration qui rend aussi particulier le chemin de notre Vallée dans l'histoire contemporaine comme dans le reste de l'histoire passée. Regarder devant soi est un devoir.

Luciano Caveri
Président de la Région

AUTONOMIE



Le début 2008 sera marqué par le rappel d'événements vieux de soixante ans. La Constituante approuva, le 30 janvier 1948, le Statut d'Autonomie de la Vallée d'Aoste et la loi constitutionnelle fut promulguée le 26 février de la même année. La période historique qui va du décret du Lieutenant de 1945 au Statut de 1948 a fait l'objet d'une riche série de manifestations placées sous le label «Soixantième anniversaire de l'Autonomie»: un choix lié à la nécessité de maintenir l'attention sur les racines les plus profondes de l'autonomisme valdôtain contemporain. Il y a exactement soixante ans, deux visions politiques et culturelles différentes se croisèrent: d'un côté, le projet de Statut du Conseil de la Vallée de 1947 qui, s'il avait été approuvé, aurait transformé la Vallée d'Aoste en une sorte de canton suisse dans le contexte d'un État fédéral; de l'autre, le choix effectué par la Constituante d'un Statut spécial octroyé, c'est-à-dire imposé du haut et nullement négocié avec la communauté valdôtaine.

L'expression de «endrumia» (ou d'endormissement de la conscience des Valdôtains) utilisée par le Président Severino Caveri (qui fut l'acteur principal d'une bataille politique, avec le Conseil régional, pour affirmer le droit à une autonomie plus forte et plus puissante par rapport à celle que la Vallée d'Aoste obtint) est connue. Le fil des souvenirs et des événements permettra, en février prochain, de vivre à nouveau - à travers un documentaire historique - les moments caractérisant l'histoire du second après-guerre, en posant un regard sur les grandes transformations sociales et économiques qui ont transformé notre Vallée.

L'occasion sera également propice pour rappeler Jules Bordon (qui fut le représentant valdôtain à la Constituante) et le rapporteur du Statut d'Autonomie, le sardo Emilio Lussu, qui présenta le Statut comme une opportunité pour la Vallée «de se créer une législation simple et civile mais aussi comme une possibilité de réaliser sa propre vie moderne».

ADOPTIONS



En octobre, la Région Vallée d'Aoste et la Regione Piemonte ont signé une entente en matière d'adoptions internationales. Le document prévoit la signature (en janvier 2008) d'une convention avec l'Agence régionale pour les Adoptions internationales de la Région Piémont.

Cette initiative offre la possibilité aux couples valdôtains, qui donnent au Tribunal des Mineurs du Piémont et de la Vallée d'Aoste leur disponibilité à adopter un enfant étranger, de demander - s'ils le désirent - que ladite Agence s'occupe des modalités de l'adoption. Cette opportunité a une importance particulière si l'on considère que l'Agence - organisation publique autorisée par la Commission pour les adoptions internationales auprès de la Présidence du Conseil des Ministres - offre, en plus d'une prestation professionnelle de qualité, une réduction des coûts inhérents à une telle procédure.



Le secteur de l'agrotourisme est en évolution continue. Depuis 2007, ce secteur peut compter sur une nouvelle loi. L'agriculture de montagne trouve donc de nouvelles sources de revenus et le secteur du tourisme s'enrichit d'offres. Cette loi a plusieurs objectifs: augmenter le nombre des agrotourismes (aujourd'hui il n'en existe que 58, ce qui représente seulement 0,8% des exploitations agricoles régionales); augmenter le revenu des exploitations en favorisant, dans le même temps, la multifonctionnalité en agriculture; favoriser la réhabilitation du patrimoine architectural rural; garantir l'offre d'un produit de qualité.

Parmi les principales nouveautés, citons la classification des agrotourismes, la création d'un label de qualité et une plus grande flexibilité en ce qui concerne la gestion des agrotourismes en tant que structures d'hébergement, en partant de la possibilité d'offrir le petit-déjeuner et le goûter aux hôtes jusqu'à la réalisation de chambres avec un coin cuisine ou d'une cuisine commune pour le petit-déjeuner, en passant par la dégustation des produits de l'exploitation et les fermes didactiques.

En 2007, le *Plan régional pour l'assainissement, l'amélioration et le maintien de la qualité de l'air* a été approuvé. Il s'agit d'un instrument de programmation, coordination et contrôle des politiques de gestion du territoire pour l'amélioration des niveaux de pollution atmosphérique dont le but est de sauvegarder l'environnement et la santé publique. Le Plan contient quarante-deux actions réparties en cinq secteurs d'intervention. Les trois premiers concernent les principales sources de pollution (transport, énergie et activités de production); les deux autres concernent la communication et les activités de monitoring de la qualité de l'air.

Les objectifs principaux du Plan sont: le respect des limites imposées par les lois nationales et communautaires, la réduction des émissions, une plus grande participation des organisations sociales et du public. La qualité de l'air de la région est conditionnée par les émissions provenant principalement du trafic routier (la source polluante la plus importante de la Vallée d'Aoste) et du chauffage. A cause des conditions météorologiques et de la conformation des vallées de montagne, l'air pollué se condense près des centres habités et le long des routes, surtout dans le fond de la vallée principale, avec des effets majeurs au cours de l'hiver.

Les relevés effectués par l'Agence régionale pour la Protection de l'Environnement signalent que les bonnes conditions de l'hiver 2006 ont apporté une amélioration face à la diffusion des éléments polluants liés au chauffage domestique. Le second *Programme des interventions de réhabilitation et amélioration environnementale, urbanistique et du paysage* a été adopté, pour une dépense globale de 4,5 millions d'euros.

A IRES NATURELLES PROTÉGÉES



Depuis mai 2007, en ayant appliqué les directives communautaires, la Région dispose d'une nouvelle loi qui définit de façon complète le cadre et les compétences régionales en matière de protection de la biodiversité et qui détermine dans le détail les domaines dans lesquels intervenir. En plus des espaces naturels protégés et des sites appartenant au réseau écologique européen *Natura 2000*, les sites d'intérêt naturaliste régional et le réseau écologique régional prévus par la nouvelle loi ont été déterminés.

Le projet Interreg III A *Coopération, gestion et valorisation des espaces protégés de la Vallée d'Aoste et de la Haute-Savoie 2004-2007*, réalisé en partenariat avec le Parc Naturel Mont-Avic et l'Association française Asters (qui gère les réserves naturelles de la Haute-Savoie) a été achevé. Les approfondissements scientifiques ont permis l'élaboration d'une ébauche de plan de gestion des sites *Natura 2000* du Mont-Blanc, principal objectif du projet en ce qui concerne l'action régionale. Les échanges dans le cadre de la sauvegarde et du monitoring des espaces protégés, de l'approfondissement des connaissances scientifiques et de la détermination des modalités de gestion et d'utilisation, compatibles avec les urgences dans le domaine des sciences naturelles qui caractérisent ces sites, ont été profitables.

Toujours dans le secteur de la protection de la biodiversité, un congrès a été organisé pour célébrer le 100ème anniversaire du Jardin botanique alpin Chamosia, parmi les plus anciens d'Europe. Les travaux ont permis de réfléchir sur la coopération transfrontalière qui concerne le col du Petit-Saint-Bernard et sur les propositions de coopération future.

A LLÔ BUS



Nous sommes habitués à prendre l'autobus à l'arrêt de bus, en attendant qu'il arrive selon l'horaire établi. Mais, dans certains cas, il est possible de l'appeler comme un taxi: en téléphonant à la centre d'appel en composant le 800.916.411.

Il s'agit du service public sur demande activé de façon expérimentale dans la zone de la colline d'Aoste, baptisé *Allô Bus*, et qui a concerné les Communes d'Aoste, Sarre, Gignod, Roisan et Saint-Christophe. L'expérimentation a été un succès: une augmentation constante des présences moyennes quotidiennes a été enregistrée (l'utilisation est passée, sur une base mensuelle, de 58 personnes par jour en octobre 2006 à 148 personnes par jour en septembre 2007), avec des coûts cohérents avec les prévisions effectuées. Le service, après quelques mises au point nécessaires, fera partie de la programmation permanente locale du transport public dans la zone d'Aoste et de ses alentours.

Il est de l'intention de l'Administration régionale de pourvoir à un consolidation de ce qui a été expérimenté, en vérifiant la possibilité d'un élargissement ultérieur à des zones limitrophes.



Un pas important a été fait vers la simplification bureaucratique en faveur des agriculteurs valdôtains. Ils ne devront plus s'adresser à un organisme national pour demander l'accès aux financements européens, mais la liquidation des prix et des aides communautaires distribués par les fonds structurels sera effectuée par un intermédiaire à un niveau régional: grâce à la création d'Area VdA (*Agence régionale pour les financements agricoles*), toute pratique sera accomplie au niveau régional.

Cet organisme payeur remplira les fonctions d'autorisation (qui consistent en la définition du montant à payer au bénéficiaire), d'exécution (donner les instructions nécessaires au paiement) et de comptabilité (enregistrer les paiements sur les livres des comptes). Cela devrait permettre une plus grande efficacité du système, avec de nombreux avantages pour les agriculteurs comme par exemple la rapidité des procédures de paiement.



Le processus de définition de l'artisanat de tradition s'est conclu en 2007. En 10 ans de travail (à partir de la première réglementation de la Foire de Saint-Ours, en passant par la loi régionale n°2 de 2003, jusqu'à la détermination des matériaux utilisables), une définition ponctuelle des travaux reproductibles à l'artisanat valdôtain de tradition a été établie. Après des années d'études et de confrontations (mais également d'expérimentations), le résultat consiste en un fichage détaillé - qui a aussi comme objectif la rédaction des règlements de production en vue de l'enregistrement d'un label collectif de qualité - qui permet aux artisans de s'engager sur une voie qui n'est ni trop contraignante ni trop floue, et par laquelle les règles trouvent leur raison d'être dans la nécessité de sauvegarder un patrimoine désormais perdu dans les autres régions de l'arc alpin.

Les actes de réglementation, parallèlement à la gestion des plus importantes manifestations d'artisanat de tradition, ont permis d'œuvrer sur une ressource typiquement «culturelle» dans un contexte de «marché», en créant des catégories d'entrepreneurs tout en évitant les risques de la globalisation, avec la mise en valeur de la production locale (non reproductible ailleurs) qui maintiennent une valeur ajoutée élevée.

Les faits confirment l'engagement de la Région: l'Atelier de la 1007^{ème} Foire de Saint-Ours a vu la plus grande participation d'entreprises artisanales par rapport aux années précédentes. Trois chiffres s'ajoutent à cela: 97,7% de celles-ci veut participer à la prochaine édition, 93% a maintenu ou amélioré son résultat à la Foire, 100% des néo-participants a déclaré que leurs attentes avaient été pleinement satisfaites.

A SSISTANCE ÉCONOMIQUE



Afin de soutenir les familles, les mineurs, les handicapés et les personnes en difficulté, l'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales affecte des subsides qui rentrent dans une logique de prise en charge globale de projets personnalisés. Jusqu'au 30 septembre 2007, presque 800 mille euros ont été engagés, par le biais d'un transfert de ressources aux Communes, pour le chèque post-naissance distribué aux mineurs âgés entre zéro et trois ans. Les structures qui organisent des séjours à la mer ont reçu 168 mille euros; 156 mille euros ont été dépensés pour la liquidation des frais de pension pour les étudiants de l'Institut Don Bosco, tandis que 64.608 euros ont servi à payer les frais de séjour au sein d'autres Instituts.

En ce qui concerne les aides intégratives pour atteindre le minimum vital, les aides extraordinaires et les aides pour le paiement des prestations sanitaires, l'Assessorat a examiné 490 demandes dont la plus grande partie (350) concerne l'intégration au minimum vital. La dépense s'élève à presque 425 mille euros. Les politiques régionales du bien-être, ayant pour but de soutenir économiquement les familles qui peuvent et veulent garder chez elles leurs parents âgés ou qui n'ayant aucune autonomie, ont généré une intervention de 423 mille euros pour les personnes ne résidant pas à Aoste. Le chef-lieu régional gère directement les demandes de ses concitoyens et 400 mille euros lui ont été transférés à cet effet.

La loi attribue des subsides pour le paiement des frais d'hébergement en pensionnat même au sein de structures résidentielles intra ou extrarégionales. 64 demandes ont été traitées pour un montant qui -à la fin octobre- s'élevait à 262.385 euros.

B ILLIA



En 2007, d'importants investissements ont été effectués afin de donner une nouvelle impulsion au Grand Hôtel Billia de Saint-Vincent, que la Région a acheté en octobre 2006 par l'intermédiaire de la société *Servizi turistici valdostani* (Stv). La réfection et la mise aux normes de la structure ont commencé tandis que la restructuration a fait l'objet d'une planification spécifique que le Gouvernement a soumis au Conseil régional. Les interventions les plus urgentes pour la reconversion de la structure ont démarré: il s'agit du réaménagement des quelque 250 chambres et des dix salles de congrès. Parmi les travaux réalisés citons la modernisation du système informatique et du système électrique, la mise en place d'une climatisation au Centre des Congrès, le rafraîchissement de la façade, le système pay tv et l'accès à internet.

Le Casino de la Vallée, qui en 2007 a fêté ses soixante ans, a été impliqué dans la définition du plan de requalification. L'objectif est de promouvoir le développement stratégique des activités de jeu et d'accueil de la Commune di Saint-Vincent qui se pique d'une tradition touristique enracinée. Le défi est de créer un système intégré qui implique le Casino, le Grand Hôtel Billia, la Commune, l'Aiat, le Consortium de tourisme et commerce et les thermes.

Au cours des mois derniers, une série d'idées a vu le jour suite au dialogue fructueux qui s'est installé entre la Région et le Casino, visant à la réorganisation interne de la maison de jeu et à la redéfinition du cahier des charges qui régit les rapports entre les parties: au Casino de la Vallée SA revient la gestion de l'entreprise, tandis que la Région s'occupe de la supervision et du contrôle. Pour une gestion plus efficace de la structure, il a été décidé de caractériser le nouveau Règlement par la simplification et l'autonomie de gestion du management.

BÉNÉVOLAT



En Vallée d'Aoste, le monde du bénévolat peut compter sur 109 associations qui comptabilisent au total 3.100 inscrits environ. Une réalité importante et complexe qui collabore activement avec l'Administration régionale. Le Comité technique prévu par la loi régionale n°16 de 2005, concernant la réglementation du bénévolat et des associations de promotion sociale, créé pour trois années, a résolu les problèmes qui ont vu le jour suite à l'examen des demandes d'inscription au Registre régional des associations bénévoles qui ont été présentées et de ceux qui ont été mis en évidence durant leur étude.

Le Comité a également examiné les propositions élaborées par les deux groupes de travail qui se sont constitués en son sein: le premier s'est chargé d'interpréter la loi régionale en ce qui concerne les nouvelles inscriptions dans le Registre; le second s'est occupé des modalités de réalisation des contrôles sur les associations bénévoles.

L'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales, sur la base d'une ample confrontation qui a eu lieu avec de nombreux interlocuteurs du secteur tertiaire, a défini les activités d'utilité sociale (exercées sans aucun but lucratif) en faveur des associés, à travers des prestations personnelles, spontanées et gratuites, afin d'apporter des bénéfices, directs ou indirects, pour chaque personne prise individuellement ou pour la collectivité. Enfin, le Comité s'est chargé de la programmation de la Conférence régionale, au cours de laquelle sera également nommé le représentant des associations de promotion sociale au sein du Comité technique.

BIBLIOTHÈQUES



Les chiffres inhérents au réseau valdôtain des bibliothèques sont toujours aussi importants: 54 bibliothèques sur le territoire et une bibliothèque régionale; environ 55 mille documents, entre journaux, livres, supports audiovisuels et multimédias, achetés annuellement afin de compléter et d'alimenter ces dernières. En ce qui concerne la seule bibliothèque régionale, la moyenne des visiteurs qui la fréquentent quotidiennement est d'environ mille personnes et 220 mille prêts y sont enregistrés chaque année.

A ces chiffres - qui demandent une gestion imposante en termes d'organisation -, en 2007, ajoutons l'adhésion à la manifestation nationale *Ottobre piovano libri*. Un cycle de conférences a donc été organisé: «Livres, auteurs et bibliothèques en Vallée d'Aoste». Six soirées au cours desquelles l'histoire des bibliothèques en Vallée d'Aoste a été retracée et des œuvres régionales de particulière importance ont été analysées: les missels de Georges de Challant, le *Coutumier du Duché d'Aoste*, l'*Historique de la Vallée d'Aoste* de Jean-Baptiste de Tillier et *Federalismo* e autonomie d'Émile Chanoux.

Le réseau valdôtain des bibliothèques a également adhéré à la campagne nationale *Nati per leggere*, dont le but est d'encourager la lecture chez les enfants d'âge préscolaire.

B

OUQUETIN BLANC



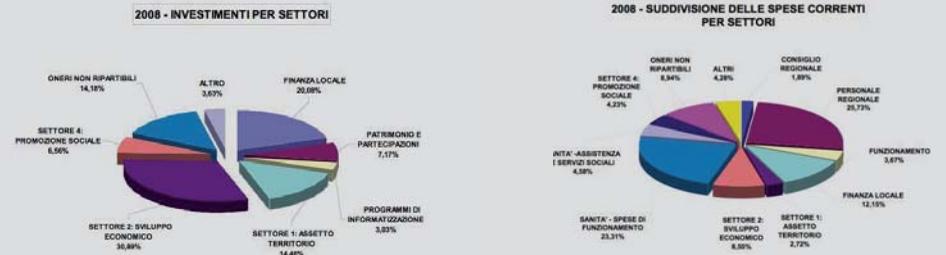
Le premier exemplaire documenté au monde de bouquetin blanc a été localisé en Vallée d'Aoste, au cours de l'été 2007. Immédiatement baptisé Flocon de Neige, il a fait le tour du monde. Une rareté, ce petit bouquetin, que l'Administration régionale a décidé de protéger mais pas de cacher. D'ici peu de temps donc, Flocon aura son logo et un site Web par lequel il sera possible de suivre sa croissance sans le déranger dans son habitat.

La population de la «capra ibex» (nom scientifique du bouquetin) en Vallée d'Aoste compte actuellement un peu plus que 3600 individus, pour la plus grande partie répartis en quatre grandes colonies principales. La naissance d'un exemplaire blanc est certainement une curiosité qui ne doit toutefois pas empêcher de conduire des études scientifiques sur le reste de l'espèce. Il a alors décidé de confier à un vétérinaire la réalisation et la coordination d'un programme de monitoring des bouquetins sur le territoire régional au cours de onze mois.

De cette façon, la Vallée d'Aoste disposera de données non seulement de recensement mais aussi concernant la dynamique des troupeaux (c'est-à-dire comment ceux-ci occupent le territoire et effectuent leurs déplacements) et les croisement génétiques.

B

UDGET



Santé, politiques sociales, développement économique et réseau des collectivités locales sont les priorités qui ressortent du budget pour les trois années à venir (2008-2010).

Le document comptable, qui a une disponibilité de dépense d'un milliard et 625 millions d'euros au net des contreparties, indique une croissance de 6,9% par rapport aux prévisions. L'augmentation des entrées suit la situation générale enregistrée dans le reste de l'Italie. Quant aux dépenses, 69,08% des ressources est destiné aux dépenses courantes, tandis que 30,91% servira aux investissements. Il s'agit donc d'une amélioration par rapport à 2007, puisque le pourcentage était alors de 69,81%.

L'analyse des dépenses par secteur montre que 64,4% des ressources est destiné aux dépenses de caractère général (telles que la finance locale, le patrimoine et la participation à des programmes d'informatisation d'intérêt régional) et de caractère spécifique (aménagement du territoire, développement économique, sécurité sociale, éducation et culture). Afin de soutenir le développement économique, une réduction de 25% de la fiscalité (par une diminution de la quote-part Irap) a été prévue pour les entreprises qui ont augmenté la valeur de leur production et qui ont mis sur de nouvelles embauches.

Ce document incarne les principes de solidarité et de subsidiarité et représente une logique de prévision prudente qui ne néglige pas la volonté de garder actifs tous les services présents sur le territoire.

CORRADO GEX



Il y a des personnes qui, au terme d'une vie même relativement courte, laissent une trace indélébile de leur passage. Il faut citer parmi celles-ci Corrado Gex dont le nom évoque la passion pour le vol et la politique, puisqu'il a recouvert les charges d'Assesseur à l'Instruction publique et de Député.

Gex est le protagoniste d'un documentaire, d'un livre, d'une exposition, d'un congrès et d'un concours scolaire voulus par l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture. L'objectif est de reparcourir l'histoire humaine et politique de ce personnage à travers son action pertinente dans le domaine de l'école, de la culture et de la mise en valeur des traditions valdôtaines. C'est à lui, personnage extraordinaire disparu en 1966, que l'aéroport régional a été dédié.

Un aéroport que l'Administration régionale veut moderniser pour garantir un meilleur service et de plus hauts niveaux de sécurité aux citoyens valdôtains, pour améliorer une infrastructure de transport indispensable au développement touristique et de l'économie régionale.

Le plan de développement, approuvé en 2006, a été mis en application cette année. Les améliorations programmées concernent le prolongement de la piste jusqu'à 1500 mètres, la mise aux normes des zones de sécurité, le développement des installations lumineuses, l'installation d'appareils de radio-assistance pour les vols aux instruments, l'adaptation des hangars pour le détachement aéroportuaire des sapeurs-pompiers, la réalisation de nouveaux hangars pour l'Aéroclub et la construction d'une nouvelle aérostation pour les passagers. Tout cela dans le but d'accueillir des avions d'une capacité de 90 passagers, permettant leur atterrissage également après le coucher du soleil.

Il a jusqu'à présent été procédé aux phases de conception et à l'accomplissement des procédures d'autorisation; il est prévu que les travaux débutent en mai 2008. L'engagement est d'inaugurer la piste et la radio-assistance pour le premier semestre 2009, en même temps que le 50ème anniversaire de l'aéroport. En ce qui concerne l'aérostation il faudra un temps plus long: le programme prévoit la conclusion du processus de conception pour 2009 et l'achèvement des travaux pour 2011. Les investissements prévus pour le prolongement de la piste, l'installation de la radio-assistance et l'augmentation des installations lumineuses se chiffrent à 14 millions d'euros environ (dont 2,8 à la charge de l'État), tandis que 10 millions environ sont prévus pour l'aérostation (dont trois venant d'un financement national).

C'est donc à partir de mai prochain que l'aéroport de Saint-Christophe fermera ses portes aux avions pendant une année. Il continuera cependant à garantir la réalisation des opérations exécutées par les hélicoptères et par la Protection civile.

CHAMBRE VALDÔTAINE

Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales

Chambre valdôtaine
Camera valdostana delle imprese e delle professioni
La Chambre Funzioni camerali Contatti Mappa del sito

Siete qui: Homepage

La Chambre	Ultima notizia	News
<ul style="list-style-type: none">StoriaStatutoPresidente e segretario generale		27/11/2007 APPROVATO IL BILANCIO PREVENTIVO 2008 DELLA

La Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales a démarré son activité en 2005, en exerçant les fonctions de support et de promotion des intérêts généraux pour le système économique de la Vallée d'Aoste qui, auparavant, étaient directement gérées par l'Administration régionale. Un organisme qui est donc en pleine évolution tant au niveau structurel que logistique. En 2007, il faut rappeler la constitution d'*Attiva*, société interne chargée de s'occuper des initiatives promotionnelles de la Chambre, en particulier pour l'internationalisation et l'innovation. C'est dans cette optique qu'elle a participé avec succès, avec d'autres structures du réseau des Chambres du quadrant nord occidental, à l'avis de concours européen pour l'attribution des guichets unifiés du réseau *Eurosportello/Innovation Relay Center*.

Les relations avec le contexte opérationnel se sont développées de manière positive. En plus des rapports de collaboration avec la Région (en particulier pour les opérations à l'étranger: Russie et Japon) et avec les partenaires du réseau des Chambres (surtout pour des initiatives concernant le commerce, le tourisme et le transfert technologique), il faut souligner la bonne entente obtenue avec les Associations du milieu et dont on a pu se rendre compte à l'occasion de la participation au Salon de la Montagne *Alpi 365*, à Turin.

L'événement le plus important a été *Rigenergia*, exposition-congrès pour les entreprises et les citoyens sur les énergies renouvelables. Parmi les autres initiatives significatives citons: le lancement du projet pour dynamiser le centre historique d'Aoste, la mise en place d'une liste des prix pour les bâtiments, la participation en qualité d'*Hôte d'honneur* à la *Foire de Martigny*, l'organisation d'une mission d'entreprises en bâtiment à *Batimat*.

C HÂTEAUX



Le patrimoine culturel valdôtain est le témoin d'un passé antique et prestigieux. Les tours, les maisons fortes et les châteaux nous ramènent à la Renaissance, au Moyen-Age et à l'époque romaine. L'Administration régionale, qui possède une bonne partie de ce patrimoine et qui en est donc responsable, ne se borne pas à œuvrer pour sa sauvegarde mais élabore également une stratégie de mise en valeur qui met en évidence le caractère unique de ces biens et qui transmet la valeur que revêt l'histoire. Il est alors impératif d'informer le public, de lui faire connaître le patrimoine existant et de rendre les biens restaurés plus accessibles, afin que chacun puisse les visiter et en comprendre la richesse.

Dans le quotidien - et en limitant ici notre raisonnement aux châteaux - la stratégie se concrétise sous différents volets. Avant tout, il faut que la structure soit accessible au public et qu'elle respecte la législation en vigueur en matière de sécurité. C'est ce qui a été fait à Verrès et qui est en train de s'achever (conjointement aux restaurations) à Ay-mavilles. En deuxième lieu, il est indispensable que la structure soit connue, et cela se fait par la promotion mais aussi par l'organisation d'initiatives qui n'ont pas nécessairement une relation étroite avec le château mais qui y amènent des personnes.

Enfin (et il s'agit certainement de la phase la plus difficile), il faut arriver à ce que le visiteur prenne conscience qu'il est le copropriétaire du bien dont il est en train de jouir, en le rendant protagoniste des conservations, des valorisations et des promotions futures.

C CHEMIN DE FER



En mai 2007, le Conseil de la Vallée a approuvé un document qui définit les stratégies de la Région en matière de transport ferroviaire. L'objectif est essentiellement celui de prendre la place de l'État en matière de gestion des transports, de continuer à investir pour l'amélioration de la ligne Aoste-Chivasso pour réduire la durée du voyage et d'acquérir la ligne Aoste-Pré-Saint-Didier. Afin de réaliser ces projets, la Région a établi et soumis à l'État une première ébauche des dispositions d'application du Statut.

Au niveau opérationnel, les travaux de suppression de onze passages à niveau sont terminés alors que ceux destinés à la réalisation de trois nœuds d'échange modal aux gares de Châtillon, Verrès et Pont-Saint-Martin ont débuté. Un autre nœud, à Hône, est en train d'être projeté ainsi que ladite «lunetta» de Chivasso, qui devrait permettre de gagner au moins dix minutes sur le parcours Aoste-Turin.

Un accord a été signé avec la Région Piémont pour la définition des interventions qu'il faut réaliser en utilisant les fonds (40 millions d'euros) attribués par la Loi de Finances de l'État pour les années 2007 et 2008, visant à l'amélioration de la ligne Chivasso-Aoste.



«Il n'y a plus de saisons, il ne neige plus, les étés sont torrides...»: sont-ce seulement des lieux communs ou ces affirmations cachent-elles une certaine vérité sur les changements climatiques en cours ? L'Administration régionale et les organismes qui y sont reliés ont effectué une série d'actions scientifiques pour savoir ce qui est en train de se produire, en considération du fait que l'environnement alpin est particulièrement sensible à l'évolution en cours, avec des phénomènes qui accentuent la fragilité naturelle du territoire de montagne et en modifient la disponibilité des ressources. La Fondation Montagne Sûre et l'Agence régionale pour la protection de l'environnement sont engagées dans la surveillance des variations de masse des glaciers -conséquence de l'augmentation des températures et des variations dans les précipitations de neige-, dans le cadre du projet Cabine de contrôle des glaciers valdôtains.

Le changement de la masse de la glace est un indicateur significatif de l'impact des changements climatiques et il est un instrument utile pour la quantification des ressources hydriques emmagasinées et des tendances d'évolution en cours. Les glaciers, en tant que thermomètre de la situation, ont encore été le sujet central d'un atelier qui a eu lieu en juillet 2007, en préparation de la Conférence Nationale sur les Changements climatiques qui s'est déroulée, à Rome, en septembre. Il en est ressorti que les tendances observées pourront avoir, dans un bref délai, des impacts significatifs également sur la disponibilité des ressources hydriques. C'est depuis le mois de juillet qu'a démarré la publication d'un bulletin hydrogéologique, qui donne une série d'indications relatives à l'état des ressources hydriques disponibles sur le territoire valdôtain, ainsi que des informations de type météorologique et climatique se référant aux précipitations.

Avec la collaboration de l'Arpa et de la Cva, une étude pour l'élaboration de modèles d'analyse qui permettent de prévoir la disponibilité d'eau au cours de la saison d'été a démarré. Elle se base sur le relevé des précipitations de neige en hiver. Enfin, une mise à jour de l'Atlas climatique de la Vallée d'Aoste a été demandée au météorologue Luca Mercalli, puisque l'édition précédente datait de 2003. Pour une plus ample divulgation, un petit livre *Savoirs alpins: un cairn vers un futur renouvelable*, toujours réalisé par le même auteur, a été publié. Il explique comment la culture alpine peut être un atout pour affronter le phénomène des changements climatiques.



En 2007, les travaux de réhabilitation de la zone ex Cogne d'Aoste ont continué, après avoir effectué, au cours de ces dernières années, l'assainissement du terrain, la réfection et la réalisation d'un bâtiment destiné à la Pépinière d'entreprises qui accueille actuellement treize entreprises. Grâce aux ressources obtenues par le Docup Ob. 2 2000-2006, le bâtiment D (d'une surface de 4.365 mètres carrés) - où Vallée d'Aoste Structure s'est établie et une entreprise est en cours d'installation - et le bâtiment E (3.096 mètres carrés), qui accueille une entreprise, ont été achevés.

Par le biais des fonds provenant de l'Accord de programme signé avec le Ministère italien de l'Economie, le projet de pont sur le torrent Buthier a été réalisé, ainsi que la partie de passerelle nécessaires à l'achèvement de la piste cyclable et piétonne; les travaux visant à la réfection totale du réservoir de la tour piézométrique, utilisable comme réserve industrielle d'eau et anti-incendie pour le complexe industriel, sont en cours de réalisation; les travaux de restauration de la cabine collectrice (sur la base de la convention avec la Compagnie valdôtaine des Eaux) sont terminés et la restauration de l'édifice T (ancien Pac, d'une surface d'environ 19 mille mètres carrés) est presque achevée.

Ce dernier aussi est destiné à accueillir des entreprises. Avec les fonds du Programme opérationnel régional «Compétitivité régionale et Emploi» 2007-2013, seront réalisées des interventions d'amélioration du parc industriel Espace Aosta, qui en permettront la complète opérativité.



La Région transfère des sommes importantes aux collectivités locales pour la promotion du développement et la gestion de leur territoire, des montants provenant de l'attribution de 95% de l'Irpef: 195 millions d'euros en 2007, qui deviendront 211 millions en 2008.

Les finances et la comptabilité de ces organismes sont soumises à des contrôles pour vérifier le respect des engagements prévus par le Pacte de stabilité sur lequel ils se sont accordés avec le Conseil permanent des Collectivités locales afin de poursuivre les objectifs complexes de finances publiques.

Étant donné que le système de comptabilité des Communes et des Communautés de montagne valdôtaines est complètement différent par rapport à celui de leurs homologues italiennes, avec l'objectif de le rendre plus souple et plus proche des besoins des organismes, des logiciels spécifiques ont été élaborés et le personnel des collectivités a suivi des cours de recyclage.

Au niveau législatif, 2007 a vu l'application de lois adoptées au cours de l'année précédente: la nouvelle réglementation de la police locale et la Loi de Finances en matière de limitation de la dépense publique inhérente au personnel, d'indemnités de fonction et de jetons de présence pour les administrateurs.

On a ainsi décidé de bloquer à 50% le turn over, de limiter les substitutions temporaires, d'interdire l'augmentation des indemnités et des jetons de présence par rapport à 2006.

Les mesures de limitation de la dépense publique concerneront également les sociétés dont les organismes fonctionnels ont des parts, par l'introduction de limites du nombre de membres au sein du Conseil d'administration, de nouvelles règles pour la détermination des rétributions et de qualités requises pour la nomination.

Signalons également l'enrichissement de la section du site Internet régional consacrée aux collectivités locales.

Dans l'espace *Numeri fuori dal Comune*, il est possible de trouver la composition de tous les Conseil municipaux de 1946 à aujourd'hui et une section consacrée aux coûts de la politique a été créée: elle contient l'indication des indemnités de tous les administrateurs locaux et la dépense inhérente.

Le 30 mars 2007, la Convention pour l'autonomie et le Statut de la Région Vallée d'Aoste a pris place. Il s'agit d'un organisme extraordinaire et temporaire chargé de contribuer à la révision et à la mise à jour de la législation valdôtaine et tout particulièrement du Statut spécial. La Convention a en effet la tâche de discuter (au cours d'un débat aussi ample et approfondi que possible) et ensuite d'établir un document à soumettre au Conseil de la Vallée.

La Convention est présidée par le Conseiller régional Piero Ferraris et composée de façon à représenter la communauté régionale dans ses principales expressions politiques, sociales et économiques concernées par le processus de réforme. L'activité arrivera à son terme à travers quatre phases. La première phase fut une phase d'instruction au cours de laquelle (après une reconstruction des racines et des raisons de la spécificité valdôtaine) les instruments les plus indiqués pour la mise à jour du système juridique régional (sur la base des exigences de la communauté) ont été déterminés et les perspectives analysées, compte tenu du nouveau contexte institutionnel italien et européen.

Les confrontations avec les instances représentant la communauté ont alors commencé, afin de favoriser une participation ample et démocratique au débat. Depuis peu a démarré la troisième phase: l'écriture du document final, qui pourra contenir des options différentes et qui devra être soumise au Conseil de la Vallée.

La dernière phase aura pour fonction de contrôler le résultat du travail, avec une attention particulière à la procédure parlementaire des dispositions législatives éventuellement adoptées par le Conseil de la Vallée.



L'intégration au Programme régional de législature présentée le 4 juillet 2005 indique, parmi les priorités de l'action du Gouvernement régional, l'intention de garantir une présence plus importante de la Vallée d'Aoste au sein des réseaux européens et internationaux.

Dans le contexte actuel - pour les autorités régionales et locales - la capacité de créer et de développer un système de relations extérieures afin d'augmenter les possibilités de constituer des groupes de pression face aux organismes internationaux s'avère toujours plus importante, de même que la capacité de soutenir la compétitivité de leur territoire.

C'est dans cette optique que le Gouvernement régional a travaillé avec engagement et qu'il a lancé, en 2007, une série d'importantes initiatives visant à la constitution d'un réseau de partenariats privilégiés avec les régions européennes qui partagent avec la Vallée d'Aoste des similitudes institutionnelles, culturelles, géographiques, morphologiques et économiques. Les activités internationales de la Région ne se sont pas pour autant limitées aux partenariats stratégiques et d'importantes actions en matière de coopération au développement ont également été conduites.

Quelques projets activés par les opérateurs du territoire ont été soutenus et deux importants accords avec la Fao et la Banque mondiale (Wb) - tous les deux ayant pour but d'offrir à de jeunes diplômés valdôtains la possibilité d'effectuer des stages au sein de ces deux organisations internationales - en s'occupant de projets de coopération au développement et de tourisme durable dans les aires montagneuses du sud du monde.



Depuis 2007, le Corps Forestier de la Vallée d'Aoste a un Commandant et un Vice-commandant. Les nominations, faites par le Gouvernement régional, ont donné une nouvelle impulsion à la rationalisation de l'activité du Corps, considéré comme une structure intégrée aux autres forces de police, actif à l'intérieur de la Protection civile, sans naturellement oublier ses traditionnelles compétences et son lien profond avec le monde rural et le territoire.

C'est aussi grâce à l'œuvre intense de prévention et de surveillance, qu'en 2007 la superficie parcourue par les incendies de forêts - à la différence de ce qui s'est produit au niveau national où le feu représente un véritable danger qui se produit chaque année - a été particulièrement faible, avec des phénomènes sporadiques de début d'incendie qui ont été contrôlés avec assez de facilité.

L'engagement dans le cadre de quelques investigations concernant le mauvais traitement des animaux, la commercialisation et la détention d'animaux protégés par la convention de Washington ainsi qu'en matière de détention abusive d'armes est digne de louages.

Les dynamiques économiques globales voient toujours plus la centralité des Régions, entendues comme systèmes territoriaux, comme le moteur du développement économique et le facteur-clé de la compétition. La clé de voûte pour un tel développement est le fait d'attirer sur le territoire de nouveaux investissements qui doivent dans le même temps créer des retombées sur les entreprises existantes et des conditions de développement des nouvelles entreprises locales, à l'intérieur d'un «écosystème» qui augmente la valeur de l'économie locale. C'est à partir de ce fil rouge que nous avons programmé l'action de relance de l'Assessorat dans divers secteurs pour donner vie à une nouvelle saison. Le projet de relance et de développement industriel ainsi que le Plan stratégique régional de placement et développement du territoire ont tracé la route à suivre pour amorcer un nouveau cycle de développement économique qui place la Vallée d'Aoste à un niveau d'excellence sur le plan international, pour assurer l'utilisation durable et efficace des espaces industriels, avec une attention particulière en ce qui concerne les entreprises innovatrices et qui sont en mesure de garantir une grande valeur ajoutée, un renforcement des avantages en matière de compétitivité et des places de travail plus nombreuses et valorisantes. L'objectif premier est de créer les conditions pour une compétitivité durable et cohérente avec la vocation du territoire, des réalités des entreprises opérant en Vallée d'Aoste et de celles qui s'y installeront plus tard. C'est l'entrepreneur valdôtain qui devra être l'acteur principal de ce contexte, au centre d'un système dont les institutions seront aussi les acteurs. De l'artisanat à l'énergie et aux activités productives, le concret est devenu le sine qua non des actions entreprises. Des signaux de renaissance existent. 2008 représente le banc d'essai et la continuité naturelle de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Nous avons été et serons attentifs sur plusieurs fronts, et plus particulièrement sur : l'approbation de la loi sur les aides régionales en faveur des entreprises en difficulté; la loi pour les jeunes entrepreneurs; les actions afin de soutenir les précaires, un problème accablant et qui n'offre aucune perspective; la relance du développement



industriel avec de nouvelles stratégies à moyen et long terme sur la vocation du territoire, sur ses excellences et sur des approfondissements spécifiques. Diverses initiatives ont été organisées dans le domaine de l'énergie; en 2008, des certifications et de nouveaux financements verront le jour pour le développement des énergies propres et alternatives. La Vallée d'Aoste peut et doit avoir un rôle de guide dans ces secteurs qui se répercutent sur l'environnement, sur la population et sur les entreprises qui investiront dans cette direction. Il suffit de penser au récent protocole d'entente avec la Compagnie Valdôtaine des Eaux qui récompensera la création de projet de démonstration, qui peuvent être des exemples et mettre en place de bonnes pratiques sur le territoire. Un autre exemple: les aides régionales pour le renouvellement technologique du parc automobile et moto circulant en Vallée d'Aoste. Pour la première fois, a été introduite une forme d'aide directement destinée aux citoyens, aux entreprises et aux associations de la Région - qui ont entrepris des initiatives de renouvellement - qui a remporté un succès au-delà des attentes. Promotion et internationalisation représentent les actions menées dans le domaine de l'artisanat en 2007 qui a vu l'Assessorat s'engager dans des actions destinées à donner aux entreprises de production valdôtaines toujours plus d'opportunité de consolidation et de croissance sur les marchés locaux et internationaux, grâce à de nombreuses, diversifiées et efficaces initiatives. Un terrain fertile sur lequel les entrepreneurs valdôtains devront semer pour ensuite y récolter les fruits est en train de se créer. Ce ne sera pas seulement la Région à être le moteur du développement de notre Vallée.

Leonardo La Torre
Assesseur aux Activités productives
et aux Politiques du Travail

Les négociations pour la période de programmation 2007-2013 se sont conclues par un grand succès pour la Vallée d'Aoste: malgré la réduction systématique des fonds mis à disposition de l'Italie (due à l'élargissement de l'Union européenne à 27 Pays), la Vallée d'Aoste a pu compter sur une continuité des financements. Par exemple, dans le domaine de la répartition des ressources financières de la politique régionale communautaire se référant à l'Objectif « Compétitivité régionale et Emploi » et de la politique régionale nationale se rapportant à l'Entente Institutionnelle de Programme, la somme globale à laquelle la Région pourra accéder, en termes de financements communautaires et nationaux, dépasse les 150 millions d'euros. Les politiques du Fonds Social Européen en Vallée d'Aoste joueront un rôle stratégique en ce qui concerne l'objectif général de soutenir la transition vers la société de la connaissance, le renforcement de la cohésion et de la sécurité au niveau social, en favorisant le plein emploi, en valorisant l'entreprise, le travail et l'utilisation des ressources environnementales, en visant à l'égalité des droits entre hommes et femmes, en élargissant le droit d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie comme condition d'insertion sociale - dans la continuité de ce qui a été réalisé au cours de la période 2000-2006. Les buts de l'objectif général seront liés aux politiques pour valoriser le marché du travail en créant un nouvel et meilleur

emploi, en adaptant les qualités professionnelles existantes et en améliorant le rencontre entre la demande et l'offre d'emploi; rendre la production de biens et de services plus performante en soutenant le développement de nouvelles modalités d'organisation, l'innovation technologique et une plus grande intégration des entreprises (également au niveau extra-régional); améliorer le réseau d'interaction entre la Vallée d'Aoste et les autres régions d'Europe, qui est une condition pour améliorer le fonctionnement des marchés de l'emploi et renforcer les opportunités d'apprentissage pour les jeunes, les adultes et les personnes socialement désavantagées; soutenir la sauvegarde et l'utilisation correcte des ressources locales en tant que source de durabilité et d'identité; créer les conditions pour un plus grand retour d'investissement dans la formation. Le Fonds Européen de Développement Régional (qui a cofinancé dans le passé la restauration du Fort de Bard, de l'Espace Aoste et de l'ancien Autoport de Pollein-Brissogne ainsi que plusieurs aides en faveur des entreprises locales) donnera une continuité aux interventions de réhabilitation des principales zones industrielles de la région et promouvra l'achèvement des interventions liées au pôle de Bard dédié au musée et à la culture et les nouveaux investissements pour mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel valdôtain. Au cours des sept prochaines années, le Feder interviendra également pour promouvoir la

recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise (signalons, dans ce secteur, les actions de marketing territorial ayant pour but d'attirer les investissements extérieurs et le soutien au nouveau Pôle technologique de Verrès), promouvoir les énergies renouvelables et l'utilisation efficace de l'énergie, réaliser un système de transports non polluant dans la ville d'Aoste et développer les réseaux à large bande ainsi que de nouveaux services informatiques. La Vallée d'Aoste participera également à de nombreux programmes de Coopération territoriale (c'est-à-dire l'évolution des Interreg). Ces programmes concerneront les zones transfrontalières françaises et suisses, la zone transnationale de l'Espace alpin et de l'Europe centrale et le volet interrégional. Enfin, il est indispensable de citer l'intégration de nombreuses Communes valdôtaines, à travers le parcours qui relie les zones industrielles les plus significatives situées entre Aoste et Pont-Saint-Martin, dans les zones où est prévue la dérogation aux principes de concurrence qui permet (dans ces endroits localisés par cartographie) d'obtenir des aides plus importantes. Cela a vu le jour grâce à une collaboration et coordination efficaces avec la Région Piémont, qui a permis de présenter une charte conjointe, qui détermine aussi les zones proches du Canavese et du Biellese.

DÉCHETS



L'être humain produit une impressionnante quantité de déchets. En termes de déchets urbains, la Vallée d'Aoste, au cours du premier semestre 2007, a atteint les 35.574 tonnes, un chiffre substantiellement identique à celui de la même période en 2006. Le pourcentage du tri sélectif est par contre passé, dans la même période, de 29,2 à 37%. Pour favoriser davantage l'évolution positive en cours et réaffirmer les principes et les objectifs d'organisation et de gestion qui avaient déjà été indiqués dans le Plan régional de gestion des déchets de 2003, une loi régionale spécifique a été adoptée. Elle définit que le territoire régional est un seul domaine pour la gestion et le traitement des ordures ménagères, tandis que des sous-domaines territoriaux doivent être déterminés pour la gestion des phases de récolte et de transport, en indiquant les lignes directrices à adopter pour la réorganisation de ces services.

En ce qui concerne le tri sélectif, la loi établit qu'il doit atteindre 40% en 2007 (l'objectif de 60% est fixé pour 2011). La loi fixe en outre les dispositions spécifiques de gestion pour régler le flux de matériaux et déchets inertes provenant des activités dans le secteur du bâtiment afin de les recycler ou de les traiter.

L'Assessorat du Territoire, de l'Environnement et des Ouvrages publics est en train d'évaluer, à l'aide d'experts, les évolutions possibles du système de traitement des ordures, qui se base aujourd'hui exclusivement sur la décharge qui, dans quelques années, sera complètement saturée.

DÉPENDANCES



Le Plan régional pour la Santé et le Bien-être social 2006-2008 a manifesté la volonté de déterminer les instruments nécessaires à garantir, dans le secteur des dépendances, un large éventail de propositions et de programmes, composés de niveaux et de seuils d'accès variés, indispensables pour la construction d'une «alliance pour la santé» qui implique les citoyens et les opérateurs, en montrant explicitement l'exigence de réorganiser le système régional des services pour les dépendances, à travers une action spécifique qui indique systématiquement les contenus déterminés par le Plan lui-même.

Par l'approbation, en 2007, de l'Acte de réorganisation du système régional des services pour les dépendances pathologiques, une série de réponses thérapeutiques qui comprend compétences, savoirs et expériences du secteur public et du privé social accredité ainsi que des associations et des groupes d'aide autonome et mutuelle a été proposée.

Le nouveau système prévoit un Service de cabinet de consultation territorial public pour les dépendances pathologiques et les comportements compulsifs (suite à la consommation de substances licites, illicites ou sans consommation d'aucune sorte), un Centre d'accueil d'urgence, un Centre de réhabilitation pour les personnes ayant un problème avec l'alcool, une Communauté thérapeutique, un Groupe appartement, une Résidence pour les personnes sujettes à des pathologies leur provoquant un handicap, un Tutorat territorial et un Centre de conseil.

DROIT À L'ÉTUDE



L'Administration régionale est attentive à favoriser l'achèvement du parcours d'études jusqu'à la maîtrise et à conserver le droit à l'étude pour les étudiants valdôtains qui étudient en Vallée d'Aoste mais également en dehors du territoire régional, dans l'optique d'un droit à l'éducation et d'une réalisation des aspirations personnelles garanties à tous les jeunes de notre région.

En 2007, 1.477 demandes ont été présentées à l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture afin d'obtenir, pour l'année scolaire 2006/2007, des chèques d'étude et des subsides pour la location. 533 d'entre elles ont été présentées par les étudiants fréquentant les cours dispensés par l'Université de la Vallée d'Aoste et les autres par les étudiants qui fréquentent des cours universitaires en dehors de la Vallée. Pour financer ces interventions, la Région a débloqué une enveloppe de 3,2 millions d'euros environ. La nouveauté la plus significative, pour l'année académique 2006/2007, a été la réalisation du projet *On line*, qui a permis de présenter les demandes de bourses d'études par Internet, en améliorant un service qui progressera encore dans le futur. Des subsides (pour un maximum de 125 mille euros) sont également prévus en faveur des étudiants licenciés qui veulent suivre des cours de spécialisation ou de perfectionnement.

Il y a également des aides pour des mémoires de licence d'intérêt régional (40 mille euros).

En plus des aides précédemment citées, il est bon de signaler également les «bons de formation», c'est-à-dire une contribution octroyée par l'Administration régionale pour couvrir les frais de participation à des masters et à des cours de spécialisation de haute formation.

ENERGIE



En 2007, l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques a été caractérisée par la première application de la loi régionale n°3 de 2006 visant à la concession d'aides pour la diffusion de systèmes dont le but est d'augmenter l'efficacité des bâtiments en termes d'énergie et l'exploitation des sources énergétiques renouvelables. Une attention particulière a été posée sur l'intégration des modes d'application de cette même loi dans les parties qui ont démontré la nécessité de plus amples spécifications. Face aux autres aspects liés à l'application ladite loi, le Centre avancé d'observation sur les énergies des flux et sur l'énergie de réseau a été créé. Il aura la tâche prioritaire d'examiner l'éventualité d'une mise à jour du document régional de programmation énergétique et environnementale actuel.

Un protocole d'entente avec la Compagnie Valdôtaine des Eaux a été tout récemment signé pour la réalisation de projets de démonstration, conformément à ce qui est prévu par la Loi de Finances régionale pour 2007. En ce qui concerne l'aspect législatif, la phase préliminaire de rédaction d'une ébauche de projet de loi régionale qui permettra d'intégrer le règlement communautaire et national sur le rendement énergétique dans le secteur du bâtiment s'est conclue. De cette façon un système de certification énergétique des bâtiments pourra être établi, conformément aux caractéristiques du patrimoine immobilier local.

Face aux initiatives de communication institutionnelle, un nouveau guichet d'informations s'adressant aux usagers ordinaires et permettant d'obtenir des conseils techniques et immédiats de la part des concepteurs et des installateurs a été mis en place. L'ouverture de ce guichet - dont se chargera le Centre d'observation avancé - a été accompagné par la réorganisation globale de la rubrique «énergie» de l'Assessorat de Activités productives et des Politiques du Travail se trouvant sur le site Internet de la Région.



En 2006, le Conseil régional a approuvé le *Plan régional de protection des eaux* qui est entré en vigueur en 2007. Ce Plan est le premier pas vers une nouvelle conception de l'utilisation des eaux, en suivant des principes et des lignes d'action (parfois des programmes) pour la protection et l'utilisation rationnelle des ressources hydriques afin de garantir un approvisionnement indispensable en eau potable, pour l'irrigation et pour le secteur industriel. Actuellement, la qualité de l'eau valdôtaine (constamment contrôlée par l'Agence régionale pour le Protection de l'Environnement) peut être considérée comme bonne. Ajoutons qu'il n'y a pas eu de graves phénomènes de sécheresse.

Pour améliorer la gestion des ressources hydriques, l'Assessorat du Territoire, de l'Environnement et des Ouvrages publics est en train d'établir un projet de loi qui réaffirme l'obligation de réorganiser la gestion de l'eau (potable ou non) de la part des Communes, par le biais du Service hydrique intégré. Une seule structure sera alors appelée à s'occuper des aqueducs, des égouts et de la dépuración des eaux pour chaque sous-domaine territorial optimal, dans lequel plusieurs Communes œuvreront ensemble, en économisant les coûts de gestion et d'infrastructures.

Des formules de financement sont prévues pour couvrir les investissements nécessaires à harmoniser, dans chaque sous-domaine, la situation de la qualité des services offerts. Au cours des sept prochaines années, 180 millions d'euros seront destinés à cet objectif.

Dans le secteur scolaire, le renforcement de l'obligation de fréquenter l'école a amené à la création d'un système qui a intégré l'expérience des instituts professionnels et celle des centres de formation et qui a permis d'exercer les compétences statutaires et de réorienter les élèves ne sachant pas quelles études entreprendre vers des expériences scolaires et éducatives répondant davantage à leurs aspirations. Par l'approbation de la dotation de personnel dans les écoles, en application de la loi régionale n°18 de 2005, le Gouvernement régional a permis de garder les écoles de montagne et d'intégrer réellement les handicapés et a affecté des ressources professionnelles pour l'insertion des élèves étrangers ainsi que pour la formation des adultes, tandis que des ressources financières ont permis l'enseignement de l'anglais à l'école primaire et soutenu l'emploi des nouvelles technologies.

Grâce au projet *Classes de neige*, une section pour les étudiants skieurs a été créée à l'institut «Maria Adelaide» d'Aoste, dont le but est d'associer étude et engagement sportif. Une attention particulière a été consacrée à l'activité motrice au sein de l'école primaire et, en général, à la promotion du sport chez les jeunes. Parmi les initiatives à signaler, *Ski pour tous* (pour faire découvrir les sports d'hiver à plusieurs étudiants qui ne s'étaient jamais approchés d'eux) et les traditionnels *Jeux sportifs estudiantins*. Les activités de recyclage et de recherche-action, adressées aux professeurs et aux étudiants, ont concerné les domaines les plus variés: des mathématiques à l'étude des sciences, de l'handicap à l'histoire, des initiatives liées au bien-être aux initiatives artistiques et musicales. En application de l'article 18 de la loi régionale n°19 de 2000, la Structure régionale d'évaluation du système scolaire a été créée. Depuis l'année scolaire précédente, l'éducation didactique et linguistique en France a été relancée avec succès.

L'année de formation des nouveaux enseignants titulaires profitera de la collaboration (en plus de celle de l'Irre et de l'Univda) de l'Académie d'Aix-Marseille, pour une véritable offre bilingue s'adressant aux nouveaux professeurs. L'engagement sur le thème du bilinguisme s'est également concrétisé par le projet du diplôme binational Esabac, par de nombreuses activités de recyclage pour les enseignants et d'échange d'expériences didactiques (grâce aussi à la précieuse collaboration de l'Attaché linguistique de l'Ambassade de France en Italie) et, pour les élèves, en collaboration avec l'*Alliance française*, par le biais de validations linguistiques et de cours pour les étudiants du secondaire supérieur venant d'ailleurs. Enfin, dans le cadre du projet *Civilisation valdôtaine*, qui touchera globalement l'année scolaire 2007-2008, une attention particulière a été consacrée au personnage de Corrado Gex.



L'Union européenne a fait de 2007 l'année européenne de l'égalité des chances pour tous dont le but est de sensibiliser les citoyens européens à la nécessité de partager des principes en faveur d'une société juste et solidaire. En collaboration avec les institutions, les organisations, les associations et les organismes locaux, la Présidence de la Région a coordonné l'établissement d'un programme de manifestations articulé qui, relançant le débat et l'approfondissement de ces sujets au niveau local, permette de s'accorder quant à la réalisation d'actions concrètes pour la promotion d'une égalité effective. La manifestation de clôture de l'année européenne a été dédiée aux jeunes, en proposant le fort apprécié concert du groupe Ne-gramaro.

Au cours de l'année, le Gouvernement régional a approuvé, sur proposition du Comité pour l'égalité des chances, le premier *Plan triennal d'actions positives 2007-2009*. Ses objectifs fondamentaux consistent dans le dépassement des obstacles qui empêchent la pleine réalisation de l'égalité des chances de travail et entre hommes et femmes dans le travail. Signalons parmi les activités les plus importantes, la création du Guichet de la conciliation travail-famille, inauguré le 27 novembre 2007. Il s'agit d'un nouveau service pour les employés régionaux afin de favoriser l'égalité des chances dans le travail en intégrant les politiques de conciliation des temps dans les politiques d'organisation.

Le projet de loi sur le télétravail a été défini pour les organismes du secteur unique de l'emploi public de la Vallée d'Aoste. Il prévoit la rationalisation de l'organisation du travail par l'utilisation flexible des ressources humaines en favorisant la conciliation, la décongestion des pôles urbains, la réduction des coûts de transport et le maintien de la population dans les localités marginales. La réalisation d'une étude et d'une analyse des problématiques concernant la création d'une crèche d'entreprise a déjà été soumise au Président de la Région et à la Commission compétente du Conseil régional.

Le Conseil régional, en exerçant les attributions qui lui sont conférées par la modification du Statut spécial survenue en 2001, a pris (par le vote favorable de 30 conseillers sur 35) un quota d'autonomie important sur des matières jusqu'à présent réglementées directement par le Statut ou par la législation nationale au sujet de l'élection du Conseil de la Vallée, du Président de la Région et des Assesseurs. En particulier, la réglementation pour l'élection du Conseil régional a été modifiée avec le but d'assurer la stabilité de la majorité, et par conséquent la gouvernabilité, par la reconnaissance d'une prime de majorité éventuelle à la liste ou au groupe de listes adhérant à un programme commun qui dépassent 50% des voix valides.

Le Conseil régional a également pourvu à introduire les prévisions innovatrices dont le but est de garantir la présence des deux genres dans les listes des candidats, en introduisant la présence obligatoire d'un quota minimum de 20% pour chaque genre. En ce qui concerne l'élection du Gouvernement régional, les nouveautés par rapport à la réglementation précédente veulent, d'un côté, garantir la stabilité - en créant la motion de censure constructive envers le Président de la Région et la motion de censure constructive individuelle envers les Assesseurs - et, de l'autre, éviter le mécanisme statutaire de la nomination d'un commissaire de la part de l'État dans le cas de dissolution anticipée du Conseil régional.

Le rôle du Vice-président du Gouvernement a été réglementé et la limitation à deux mandats pour les membres du Gouvernement régional a été introduite. Pour la première fois, la Région a adopté une réglementation concernant les situations empêchant de se présenter aux élections - inéligibilité et incompatibilité - qui étaient précédemment prévues par la législation nationale. L'éventuel référendum confirmatif sur les matières réglementées par le Conseil régional n'a pas été demandé. Les lois approuvées sont donc entrées en vigueur au mois d'août 2007 puisque non modifiables par les propositions d'initiative populaire soumises au référendum de proposition le 18 novembre car ces propositions ont été repoussées par une large majorité du corps électoral.

E MOTIONS



«Suivez les agriculteurs dans les moments les plus importants de l'année, venez parcourir les sentiers battus par les troupeaux, admirer les combats époustouflants des reines, déguster les produits typiques de la Vallée d'Aoste: des fromages aux vins, du miel aux saucissons. Ces manifestations sont des moments de la vie rurale et de la culture valdôtaine qu'il ne faut pas rater»: voilà l'offre d'*Émotions en Vallée d'Aoste*, la revue coordonnée par l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles pour favoriser la rencontre entre le monde agricole valdôtain, la population et les touristes, en profitant de la collaboration des opérateurs présents sur le territoire.

Voilà alors que la saison d'alpage a donné naissance aux rendez-vous d'Alpages ouverts, une occasion pour partager l'existence et l'activité avec ceux qui conduisent les troupeaux dans les alpages. Et les foires du bétail, elles aussi, deviennent un rappel pas seulement lié au marché. Cette année, le 50ème anniversaire du Concours régional «Batailles de Reines» a enrichi le calendrier des éliminatoires et de la finale par une exposition de photographies. À côté des vaches, reines des cornes, il y a eu aussi les génisses et les chèvres.

En sortant du secteur de l'élevage, les rendez-vous ont été pris avec l'œnogastronomie: toutes les fêtes traditionnellement organisées en Vallée d'Aoste (*Caves ouvertes*, jambons de Saint-Oyen et de Bosses, lard d'Arnad, fiocca, *Formage festival...*) ont trouvées leur place dans le calendrier.

E NFANTS



En 2007, la loi régionale sur le système des services socio-éducatifs pour la première enfance a trouvé son application dans le *Plan annuel d'Action*.

Ce Plan contient, pour la première fois, l'idée d'un système articulé des services socio-éducatifs qui conjugue la centralité des enfants et de leurs besoins avec les exigences des familles dans une perspective de qualité, en élargissant significativement l'offre et en faisant face aux exigences concrètes des familles.

Dans notre région, il y a plusieurs types de services pour la première enfance. Au-delà du réseau des crèches, comme alternative pour l'assistance des petits il y a le réseau des Assistantes maternelles agréées («Nounous»), qui s'intègre aux Garderies.

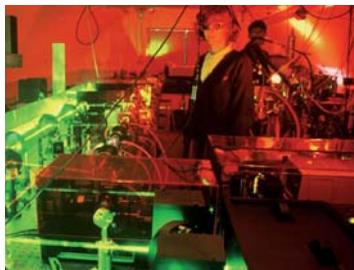
La Région a destiné plus de trois millions d'euros pour le paiement des frais relatifs aux crèches, aux garderies et aux espaces de jeu: 670 mille euros ont été utilisés pour soutenir le service «Nounou»; 110 mille euros ont été dépensés pour les crèches d'entreprise.

Les enfants qui ont fréquenté la crèche sont au nombre de 475, 118 en garderie, 31 en crèche d'entreprise et 101 chez les nounous.

L'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales s'est également occupé de quelques initiatives collatérales, parmi lesquelles le projet d'interaction avec l'École de Formation et d'Orientation Musicale et l'Université de la Vallée d'Aoste, dont le but est d'approcher les petits usagers aux sonorités et aux expressions musicales. Les expériences ont été recueillies dans un livre intitulé *In un nido di suoni*.

Avec l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture et l'Usi de la Vallée d'Aoste, la «lecture à haute voix» a été promue chez les enfants en âge préscolaire.

Le projet *Nati per leggere* a garanti la disponibilité de livres dans tous les sièges de cabinet de consultation fréquentés par les enfants et donnera, en 2008, quatre livres à chaque enfant (de 0 à 30 mois). Les éditions seront en français et en italien/arabe. La Région a enfin signé une entente avec le Comité italien pour l'Unicef afin de favoriser la création d'un *Hôpital Amis des Enfants*, mais également d'améliorer les compétences, l'intégration et l'organisation des opérateurs sanitaires qui soutiennent l'allaitement au sein.



La Vallée d'Aoste comptait (à la fin du troisième trimestre 2007) 12.835 entreprises dont une majorité de maisons individuelles (8.072) pour un total de 24.240 employés. Par rapport à la même période de 2006, les entreprises ont augmenté (12.818, en 2006) alors que les employés ont diminué (25.364, en 2006). La situation économique, en Vallée d'Aoste tout comme dans le reste de l'Italie et de l'Europe, n'a pas été particulièrement rose en 2007.

Voilà alors l'adoption d'une loi régionale qui envisage la possibilité, par l'Administration régionale, de supporter les entreprises qui traversent une conjoncture économique et financière difficile. La loi prévoit des aides sous forme de prêts, garanties fidéjussaires et participations temporaires de minorité en capital de risque.

Pour contenir les nécessités financières de la loi régionale n°6 de 2003, un seuil maximal de contributions à fonds perdus, que la Région peut octroyer (aux termes de l'article 18) au cours d'un triennat, a été introduit: douze mille euros, qui peuvent monter à seize mille dans le cas d'entreprises qui ont une certification de qualité.

En ce qui concerne les lois régionales de stimulation, d'encouragement des entreprises, des secteurs de l'industrie et de l'artisanat, voici quelques chiffres (jusqu'au 31 octobre 2007): dans l'industrie, 2.468.652 euros pour des aides en compte capital; 6.495.004 euros de financements par crédits favorisés; 321.096 euros pour des contributions en compte d'exploitation. Dans l'artisanat, 5.020.766 euros pour des aides en compte capital; 2.868.179 euros pour des financements par crédits favorisés; 40.659 euros pour des aides en compte d'exploitation.

L'instruction technique et économique a été faite pour les projets d'investissement présentés par 22 coopératives aux termes de la loi régionale n°27 de 1998. Globalement, une dépense de 602.444 euros a été engagée pour des aides à fonds perdus.

Dans une région comme la Vallée d'Aoste, qui fonde sa subsistance sur le fait d'avoir et d'offrir un environnement intègre (en termes de tourisme et d'agriculture, ainsi qu'en termes de qualité de la vie de la population), l'attention pour l'environnement doit être continuelle.

Le Gouvernement régional a approuvé, en septembre 2007, un *Plan triennal de contrôle de l'environnement*, qui coordonne et intègre l'action de l'Agence régionale pour la protection de l'Environnement, du Corps forestier, du Département de prévention et de l'Unité opérative de Microbiologie de l'Unité Sanitaire locale de la Vallée d'Aoste ainsi que de la Région. Des actions de contrôle du traitement des eaux usées sont prévues, ainsi que de la gestion des ordures, des émissions en atmosphère et des émissions acoustiques. Les structures impliquées dans l'application du Plan doivent établir, annuellement et conjointement, un compte-rendu des résultats des activités effectuées et de l'efficacité des contrôles, ainsi que présenter des propositions éventuelles de mise à jour ou de modification du Plan suite aux problématiques qui peuvent en émerger ou par rapport à de nouvelles nécessités de contrôle.

Signalons également la promulgation de la loi qui règle l'extraction des minéraux solides de carrière ou de mine, des eaux minérales naturelles, de source et thermales, les interventions s'y rapportant et les instruments de gestion. Le Conseil de la Vallée a également adopté les dispositions pour la mise en valeur des parcs miniers abandonnés, qui pourront être insérés dans les circuits touristiques et culturels, tout en les protégeant et en les soumettant à des études scientifiques. Sont également protégés par une loi les minéraux de collection et les fossiles, afin de mieux conserver les biens environnementaux et le patrimoine naturel.



Le Ministre italien de l'Instruction publique Giuseppe Fioroni et son homologue français de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, ont signé, le 17 juillet 2007, à Rome, en présence du Président de la Région Luciano Caveri, un Protocole d'accord qui relance la coopération éducative entre les deux États. Cet accord bilatéral affirme l'importance du développement et de la promotion du plurilinguisme dans les systèmes éducatifs respectifs, conformément aux orientations exprimées en la matière par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

La Vallée d'Aoste a toute sa place dans cet accord: elle y figure à l'article 4 dans lequel les deux parties s'engagent à évaluer la possibilité (sur la base des programmes intégrés et définis d'un commun accord) d'un examen binational de fin d'études secondaires qui aboutirait à une double délivrance de l'*Esame di Stato* et du Baccalauréat et qui donnerait les mêmes droits aux titulaires de ce diplôme dans les deux Pays. À cette fin, le texte précise qu'il apparaît opportun de valoriser l'expérience franco-valdôtaine sur ce sujet. Il est fait référence par-là à l'expérimentation du projet pilote Esabac qui, depuis deux ans, concerne bon nombre d'élèves volontaires de quatre lycées valdôtains travaillant en partenariat avec des établissements français. Les résultats de cette expérimentation sont très encourageants.

La possibilité de la création d'un diplôme binational est très significative pour notre système éducatif bilingue, car cette double certification apporterait une véritable plus-value pour nos élèves à la sortie de l'école secondaire du deuxième degré.

La Conférence transfrontalière Mont-Blanc a donné vie à l'application du Schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc. Le Schéma, approuvé en 2006, est l'instrument transfrontalier pour la programmation et l'élargissement des politiques de développement durable dans l'aire du Mont-Blanc.

Les domaines d'intervention de l'Administration régionale (en accord avec les partenaires français et suisses), au cours de 2007, ont été au nombre de deux. D'un côté, on a essayé de donner de la visibilité et un caractère concret à l'action de l'Espace Mont-Blanc, par l'application d'un programme d'actions sur le territoire. Citons l'intervention à la petite caserne du Col de la Seigne. La structure (actuellement centre d'expositions et bivouac) constitue un projet-pilote pour l'emploi de sources renouvelables en haute altitude: l'approvisionnement en énergie est en fait complètement assuré par un système qui combine panneaux solaires, installation photovoltaïque et microcentrale hydroélectrique.

De l'autre côté, pour les projets de plus ample envergure, l'établissement d'un *Plan intégré transfrontalier d'application durable de l'Espace Mont-Blanc* à démarré. Il bénéficiera de financements européens. Le Plan prévoit la réalisation d'actions sur quatre lignes prioritaires d'intervention: identité et mise en valeur du patrimoine du Mont-Blanc; économie durable et qualité de la vie; gestion intégrée du territoire, de l'environnement et du paysage; mobilité douce.



Le 18 juillet 2007 est une date historique: au Fort de Bard, les Présidents de trois Régions italiennes (Piémont, Ligurie et Vallée d'Aoste) et de deux françaises (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ont signé une entente pour la constitution de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée. Un territoire d'une superficie d'environ 110 mille mètres carrés et de 16,5 millions d'habitants. Un territoire qui se partage une partie importante de l'arc alpin et qui a en commun de nombreuses caractéristiques socio-économiques, historiques et culturelles.

Sur le plan juridique, l'Eurorégion est une forme d'association de territoires qui -en considération de la proximité géographique, des similitudes culturelles et des intérêts communs- ont décidé de s'unir afin de poursuivre des objectifs et des actions partagés. Les buts d'«Alp-Med» sont principalement adressés à l'Europe: les partenaires de l'Eurorégion veulent constituer un Groupe européen de Coopération territoriale (Gect) auquel la législation communautaire attribue la possibilité d'avoir une personnalité juridique. C'est dans cette perspective que les partenaires se sont présentés, à Bruxelles, à l'occasion des *Open Days* d'octobre. L'existence de l'Eurorégion pourra, entre autres, faciliter la gestion des financements communautaires pour la coopération territoriale.

Il est possible que, dans le futur, les Cantons helvétiques de Genève, de Vaud et du Valais soient inclus au sein d'«Alp-Med». Pour l'instant, les Régions associées partageront un siège opérationnel unique à Bruxelles.

Par son histoire révolue et récente et par sa vocation européiste actuelle (qui la voit active dans la promotion et la mise en valeur de son patrimoine plurilingue) la Vallée d'Aoste entretient des relations privilégiées avec le monde francophone.

La Vallée d'Aoste, avant d'être intégrée dans le royaume d'Italie en 1861, a été une région francophone dans laquelle deux idiomes se soutenaient réciproquement: le patois francoprovençal (comme langue de communication orale) et le français (comme langue de culture et de communication écrite). Après cette date, l'italien s'est rapidement diffusé dans tous les domaines de la société, avec les dialectes de l'immigration. En particulier, au cours de la période fasciste, les actes de la dictature s'attelèrent à effacer les langues valdôtaines par la suppression des écoles de hameaux en 1923, des panneaux bilingues en 1924, l'abolition du français dans l'administration publique, les tribunaux et les écoles en 1925, et la traduction des toponymes en 1927, achevée en 1939. Depuis 1948, la Vallée d'Aoste jouit d'un Statut spécial qui, à l'article 38, affirme que «la langue française et la langue italienne sont à égalité». Forte de ce droit, la Région promeut la politique linguistique dont le but est la mise en valeur et le renforcement du répertoire bilingue de ses habitants, tant sur son territoire (par un système d'éducation bi et plurilingue) que sur le plan des relations internationales (par des contacts politiques, économiques et culturels avec d'autres pays francophones). Le bilinguisme français-italien constitue l'un des points fondamentaux du Statut d'Autonomie de 1948 et l'égalité

dans l'emploi de la langue française et italienne en est des aspects les plus caractéristiques, qui joue un rôle d'une importance capitale dans l'organisation scolaire, partagée en: école maternelle, école primaire, école secondaire de 1er et 2ème degrés. Dans le domaine scolaire, c'est toujours le Statut spécial qui permet d'adapter les programmes scolaires nationaux aux exigences socioculturelles et linguistiques locales. C'est ainsi que toute classe d'âge scolaire, de l'école maternelle à la secondaire supérieure, reçoit l'apprentissage de l'italien et du français pendant un nombre d'heures équivalent et, dans les trois premiers cycles de l'école, les étudiants valdôtains étudient les diverses disciplines ou des parties de celles-ci en français. La quatrième épreuve de français à l'*Esame di Stato* a marqué une étape importante pour l'application du bilinguisme dans l'école secondaire de 2ème degré dont l'objectif est de vérifier les capacités d'expression et critiques des candidats, en permettant la libre expression de leur créativité personnelle.

Le projet Esabac, sur lequel un groupe de travail a commencé à réfléchir en 2001, prévoit l'élaboration conjointe d'un système binational de diplôme franco-italien, qui mette en valeur nos caractéristiques en s'ouvrant, en même temps, vers l'Europe et en respectant pleinement les directives de Lisbonne de 2000.

Français et culture sont, chez nous, un binôme consolidé. Parmi les nombreuses initiatives visant à la promotion de cette langue, nous citons la *Semaine de la Francophonie* (qui, en 2007, avait été consacrée au thème de la montagne) et la section francophone de la *Saison Culturelle* (qui propose



de la musique, du théâtre, des films et des conférences).

La Francophonie est entrée, cette année aussi, au Palais du Quirinale, à Rome, à l'occasion de la remise des Prix Saint-Vincent de Journalisme.

Sur le plan international, la Vallée d'Aoste a pour but d'obtenir une pleine visibilité et une reconnaissance en tant que région francophone. Au mois de septembre, le Président Caveri a été reçu par le Ministre à l'Agriculture de la République française, Michel Barnier (qui a reçu l'insigne d'*Ami de la Vallée d'Aoste*) et par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Abdou Diouf. Ce dernier se rendra officiellement en Vallée d'Aoste en avril 2008 et accueillera des stagiaires valdôtains au sein de l'Oif. Des entretiens se déroulent également avec de nombreuses autres organisations francophones. Nous citons l'Association internationale des Régions francophones, dont le Président Caveri est Vice-président et au sein de laquelle la Région est particulièrement active, notamment en soutenant une série de projets liés à la formation et à l'accès aux nouvelles technologies.

Francophonie signifie aussi maintien des rapports avec les enfants du Pays émigrés à l'étranger et avec leurs descendants. Aussi, en 2007, s'est renouvelée la tradition de la Rencontre valdôtaine, qui a eu lieu à Rhêmes-Saint-Georges.

FAMILLE



L'Administration régionale effectue depuis des années des actions qui s'adressent aux familles en tant que ressources potentielles capables, si accompagnées de façon adéquate, de donner des réponses efficaces en matière d'aide mutuelle et d'implication directe des personnes, en représentant ainsi une ressource précieuse pour prévenir le malaise, l'isolement et l'exclusion sociale.

C'est à partir de ces constatations que l'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales a établi des interventions visant à stimuler la mise en œuvre des familles dans une optique d'implication et de responsabilisation de celles-ci en ce qui concerne les politiques familiales. L'approbation des critères et des procédures ayant pour but d'accueillir un plus grand nombre de projets expérimentaux et d'augmenter ainsi ceux qui visent à l'auto-organisation des familles, permet aux noyaux familiaux de se regrouper et de présenter des projets répondant à leurs besoins, en prévoyant des solutions «innovatrices» par rapport aux exigences quotidiennes et en favorisant la naissance de services d'assistance et d'éducation.

L'Assessorat a organisé -au printemps 2007- la Troisième Conférence régionale sur la famille, qui s'intitule «Famille et société: responsabilité réciproque». Le sujet naît de la conviction qu'il faut promouvoir le débat entre les administrateurs et les associations des familles et considérer les familles non seulement comme des entités capables de formuler des requêtes, mais aussi comme des ressources en mesure de donner des réponses à des problèmes et comme des acteurs responsables des politiques qui les concernent.

FAUNE



Le Gouvernement régional a adopté l'ébauche du nouveau Plan régional de la faune et de la chasse, actuellement soumis à l'Évaluation Environnementale Stratégique afin de parvenir au document définitif qui sera soumis au Conseil de la Vallée pour son approbation.

Le nouveau Plan, en ligne avec le précédent, a comme buts de protéger et conserver la faune sauvage sur le territoire régional tout entier, en assurant des programmes ponctuels de gestion des populations animales, en favorisant un lien correct entre le chasseur et le territoire et en soumettant le prélèvement de la chasse à des critères de sélection.

Dans le domaine de la gestion de la faune, le Gouvernement régional a fait démarrer un programme de monitoring de l'espèce bouquetin, dont le nombre total sur le territoire valdôtain (Parc national du Grand-Paradis et Parc naturel du Mont-Avic exclus) est estimé à 3.622 animaux. Un groupe de travail pour la définition d'un programme de gestion de la faune et de l'environnement de l'espèce du bouquetin (y compris le prélèvement sélectif) a été constitué.



Alors que les modifications au règlement proposées par le Consortium Producteurs et Protection de la Fontine Aop (Appellation d'origine protégée) en 2005 n'ont pas encore été approuvées par l'Union européenne, le secteur zootechnique, du lait et du fromage poursuit son chemin et se dote des mises à jour législatives nécessaires.

Les dispositions en matière d'élevage zootechnique et des produits s'y rapportant ainsi qu'en matière d'aides régionales pour la réalisation des interventions sanitaires d'intérêt zootechnique en faveur du bétail ont été reformulées en 2007. Dans le cadre des objectifs généraux, de nouveaux concepts ont été introduits (par exemple, le bien-être des animaux); le nombre des bénéficiaires potentiels a été élargi, en ajoutant les éleveurs d'autres espèces animales d'intérêt zootechnique (les abeilles, les volailles et les lapins). Le registre zootechnique du bétail enregistre de manière ponctuelle le nombre de bovins, d'ovins, de caprins, de porcs et de chevaux.

La réglementation en matière de quota laitier a aussi été mise à jour, pour répondre aux remarques de la Cour constitutionnelle.

L'introduction, au niveau régional, d'un instrument de gestion simple et efficace des procédures en matière de quota laitier a alors été décidée. Cet instrument doit tenir compte des spécificités organisationnelles du système zootechnique régional, comme le sont la réalité des alpages et la présence massive de producteurs avec titre de commercialisation directe.



Une attention particulière a été donnée au système de transport du lait aux acheteurs, de façon à simplifier la gestion de la documentation d'accompagnement. Enfin, le système des sanctions prévu par les lois communautaires a été harmonisé en fonction de la réalité régionale spécifique: quelques sanctions peuvent ne pas être appliquées quand il y a la certitude que les irrégularités n'ont pas été commises délibérément ou quand elles ont une importance négligeable par rapport au fonctionnement du régime ou de l'efficacité des contrôles.



Investir sur le capital humain est l'objectif que l'Union européenne s'est donné pour le futur et que la Vallée d'Aoste a adopté. C'est dans ce contexte que s'insère en premier lieu la formation continue, c'est-à-dire la possibilité que chaque individu a d'augmenter ses compétences par une formation tout au long de sa vie, mais également l'engagement des organismes publics pour fournir les opportunités nécessaires afin que ce droit soit garanti. L'Administration régionale, en utilisant également les fonds structurels européens, soutient les personnes dans les processus d'entrée et de sortie des systèmes de formation, d'éducation et de travail, en favorisant l'augmentation de l'offre formative venant des organismes certifiés et œuvrant sur le territoire.

Les initiatives de formation concernent les étudiants et les travailleurs. Les employés peuvent également augmenter leurs connaissances par des initiatives prises par les employeurs (qui bénéficient d'aides financières spécifiques); les chômeurs peuvent accéder aux parcours d'orientation pour une reprise du travail rapide et efficace. Parmi les instruments déterminés par l'Administration, citons les «bons de formation», qui consistent en une aide à la couverture des frais de participation à des masters et à des cours de spécialisation de haute formation ainsi qu'à des initiatives de formation continue. Ces bons représentent un instrument privilégié pour favoriser l'emploi et la mobilité des travailleurs et des étudiants valdôtains.

En synergie avec le projet *Vallée d'Aoste All Digital*, de nombreux cours d'alphabétisation informatique - s'adressant à toute classe d'âge - ont été organisés. Dans un futur immédiat, un apport important viendra du Pôle technologique de Verrès, à l'intérieur duquel des services de formation pour les jeunes qui s'approchent du monde du travail sont prévus, ainsi qu'un éventail d'offres formation continue pour les travailleurs et les entreprises.



Suite à un plan de restauration courageux, la forteresse a été transformée en un centre culturel dédiée aux Alpes sous toutes ses formes. Le Fort de Bard, depuis son ouverture en janvier 2006, a déjà accueilli dans son espace d'expositions (le *Musée des Alpes*) et dans les expositions temporaires aménagées périodiquement, plus de deux cent mille visiteurs, dont cent mille en 2007.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des visiteurs qui, fascinés par l'architecture imposante, ont franchi ses portes pour visiter le monument ou pour participer à des congrès, manifestations ou foires. En effet, la structure (qui possède aussi un restaurant, un hôtel et un bar) dispose de deux salles de conférences et d'une spectaculaire Place d'Armes, qui accueille les manifestations en plein air.

Au cours de 2007, le secteur des expositions a été marqué par l'aménagement de *In cima alle stelle. L'universo tra arte, archeologia e scienza* qui, au cours de ses cinq mois d'ouverture, a conquis l'attention de 37.472 personnes désireuses d'approfondir, par l'art, la science et l'archéologie, le rapport complexe entre l'homme et l'univers. Le *Musée des Alpes* est seulement le premier volet de l'offre culturelle pensée pour ce site. En 2008, ouvrira le musée *Le Alpi dei Ragazzi* et, en 2009, ce sera au tour des musées du Fort et des frontières.

Le terme gouvernance est la définition moderne des poids et des contrepoids qui doivent amener à une démocratie efficace et participative. La caractéristique de ces années - pleinement confirmée en 2007 - a été le double registre du système politique valdôtain. Au binôme traditionnel Gouvernement-Parlement (représenté par le Gouvernement régional et le Conseil de la Vallée) s'ajoute un travail de collaboration profitable sur le réseau territorial constitué par les huit Communautés de montagne et les 74 Communes. Le transfert de ressources dans le contexte des lois de la finance locale assure un fédéralisme vertical fondé sur la certitude. Cela signifie pour les Communes, dans le respect d'un Pacte de Stabilité établi par la Région, de pouvoir compter sur des fonds et de programmer son développement territorial en harmonie avec la politique régionale globale. Même les Communautés de montagne (qui ont été, en 2007 en Italie, un sujet de polémiques concernant leur rôle) sont déjà, en Vallée d'Aoste, des organismes qui fournissent des services aux citoyens sans aucun problème de superstructure.

La gouvernance implique également une subsidiarité horizontale, fondée sur la mise en valeur de la société civile, par le biais de politiques de concertation avec les partenaires sociaux et d'un développement des institutions (telles que l'Université) qui expriment, en leur intérieur, des formes d'autonomie décisionnelle. L'effort de ces années a été, tout en tenant compte des incertitudes parfois conséquentes aux rapports avec l'État, de renforcer le système d'autonomie. A ce propos, la reprise du transfert des pouvoirs et des compétences provenant des normes d'application du Statut d'autonomie, fruit du travail de la Commission paritaire État-Régions, est fondamentale. C'est pour cette raison que le Président de la Région Luciano Caveri a participé plusieurs fois au Conseil des Ministres, à l'occasion de l'approbation de décrets d'application du Statut, concernant les sujets suivants: cadastre, droit de vote pour l'élection du Conseil de la Vallée, institutions de haute formation artistique et musicale, immatriculation, archives historiques et barrages.

Il faut enfin signaler le contentieux constitutionnel pour lequel des jugements favorables ont été rendus à la Vallée d'Aoste concernant, en particulier, l'acte de recours de la Loi de Finances de l'État pour 2006, sentences qui ont réaffirmé l'ampleur des compétences régionales sur des matières importantes comme le tourisme, les bâtiments et l'autonomie financière de la région. Par contre, le jugement concernant le référendum promu par la Commune de Noasca quant à son annexion à la Vallée d'Aoste a été défavorable à cette dernière. Il s'agit là d'un jugement illustrant la méconnaissance de la protection des particularités de la Vallée d'Aoste et dont la délimitation par Statut du territoire régional (qui est une caractéristique de l'autonomie valdôtaine) est un corollaire qui ne peut être ignoré.



Une année intense s'achève. Une année qui a fortement mobilisé l'Assessorat que j'ai l'honneur de diriger dans la résolution de quelques problèmes fondamentaux inhérents à notre monde rural. Nous sommes en train de passer de l'ancienne à la nouvelle programmation.

Le nouveau Programme de Développement rural a été approuvé par le Gouvernement régional en mars dernier et est en phase de négociations avec la Commission européenne.

Je voudrais aussi rappeler la naissance du nouvel organisme-payeur régional, l'Area VdA, qui contribuera considérablement, de par sa nature d'organisme autonome présent sur le territoire, de répondre avec plus d'efficacité aux exigences de nos Agriculteurs.

Il ne faut pas non plus oublier la nouvelle loi qui a créé les fonctions de Commandant et de Vice-commandant du Corps forestier de la Vallée d'Aoste et l'intense travail préparatoire pour arriver, rapidement, à une nouvelle loi de réorganisation du secteur agricole.

De nombreuses et significatives manifestations ont eu lieu en 2007, dont beaucoup d'entre elles sont liées au cinquantenaire des Batailles de Reines.

Nous aurons l'opportunité de les rappeler à d'autres occasions.



J'ai particulièrement envie de souligner encore une fois, avec force, combien le rôle de notre monde rural alpin est indispensable. L'agriculture, les élevages, le travail quotidien pour la défense et la protection du territoire, les forêts, constituent aujourd'hui -et seront dans le futur- un très important atout de croissance économique et touristique pour notre communauté tout entière.

Giuseppe Isabellon
Assesseur à l'Agriculture
et aux Ressources naturelles



Habitat est un mot latin qui signifie «il habite» et qui est utilisé, principalement en écologie, pour indiquer un lieu dont les caractéristiques peuvent permettre à une espèce de vivre et de se développer. Les hommes aussi ont leur habitat, résultant des transformations qu'ils apportent au territoire pour l'adapter à leurs exigences de vie. Ces transformations, jusqu'au siècle dernier, plaçaient le développement de l'homme comme but ultime, sans se soucier de l'exploitation des ressources ou de la dégradation de l'environnement. Ce manque d'attention envers les équilibres environnementaux a créé de tels problèmes qu'il a engendré des retombées négatives sur la santé des individus. Voilà alors qu'émerge l'exigence d'un retour en arrière et d'un revirement (qui doit impliquer la population et les administrations publiques) de la politique environnementale dû au fait que les exigences de l'homme doivent être satisfaites d'une manière compatible avec celles de la nature et de ses composantes.

C'est dans cette optique que s'est déployé l'engagement de l'Assessorat du Territoire, de l'Environnement et des Ouvrages publics, par l'élaboration de plans pour la gestion correcte et écoppatible de l'air, de l'eau et du sol. Avec le *Plan de protection des eaux*, le *Plan de protection de la qualité de l'air*, les *Programmes d'aménagement du paysage et de l'environnement*, par les lois en matière d'activités d'extraction, de réduction de la pollution électromagnétique, du placement correct des lignes électriques, par la gestion des déchets et du service hydrique, l'objectif est d'utiliser au mieux les potentialités naturelles, mais de façon à ce qu'elles puissent se conserver et se reproduire.

La défense du territoire des risques hydrogéologiques représente un autre engagement de l'Assessorat afin de garantir la sécurité des centres habités et des infrastructures, permettant ainsi le développement social et économique des collectivités locales. Dans les activités d'investigation et dans les interventions de prévention réalisées, la composante de la compatibilité avec l'environnement a été insérée, de façon à satisfaire les exigences humaines mais toujours dans le respect des principes de durabilité.



L'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales a enrichi, en 2007, l'offre d'interventions que l'on peut résumer par le concept «centralité de la personne handicapée» et de sa famille.

Le Service expérimental d'accueil et d'assistance de l'après-midi par le développement d'activités créatives, manuelles et motrices, à Quart, sera poursuivi et développé en 2008 grâce à l'ouverture d'un deuxième siège (à Donnas) et à la variété de l'offre.

Dans la même optique, le Service expérimental d'accueil et d'accompagnement a travaillé, en collaboration avec la Fondation Institut musical, à travers la réalisation d'activités sonores, musicales et d'expression corporelle. Dans le cadre du projet *In albergo si può* - cofinancé par le Fonds social européen et dont le but est la réalisation d'un parcours d'insertion professionnel stable dans le secteur hôtelier, réalisé par le Consortium Trait d'Union avec l'Agence régionale de l'Emploi, la Région et l'Adava (Association des Hôteliers de la Vallée d'Aoste) - les apprentissages de formation dans les entreprises ont commencé pour les trois premiers jeunes sélectionnés.

Enfin, l'élaboration d'une ébauche de projet de loi sur le handicap, qui tient compte de l'apport venant des composantes sociales intéressées (*le Forum Disabilità*, en particulier), est en train de se conclure en vue du perfectionnement du processus législatif prévu.



La prise de position contenue dans le programme de législature et portée de l'avant par la majorité de Gouvernement tout entière, par rapport à l'agrandissement à l'est de l'hôpital actuel et l'unification conséquente en un seul siège de tous les services hospitaliers, n'a jamais été un choix idéologique, mais une décision dictée par la réalité et par les problématiques concrètes auxquelles il faut répondre par des faits.

L'agrandissement vers l'est permettra de transférer en l'avenue de Genève les services se trouvant actuellement au Beauregard (maternité, gynécologie, la gastroentérologie, etc.) et à l'ancienne Maternité (psychiatrie, cabinets de neuropsychiatrie pour enfants), dans l'optique d'une plus grande fonctionnalité pour soigner les patients atteints de douleurs aiguës. Ce choix permettra aussi d'économiser des ressources qui pourront être réutilisées d'autres façons (formation, nouvelles technologies, etc.). L'agrandissement de l'hôpital de l'avenue de Genève sera réalisé dans une logique départementale qui est la plus fonctionnelle dans les hôpitaux modernes, et ce pour devenir un centre de référence dont le but sera la protection de la santé.

Le fait de rester au cœur d'Aoste permettra à l'hôpital de s'ouvrir sur la ville en devenant une partie intégrante de cette dernière, notamment par la création d'espaces qui rendront la zone environnante plus accueillante, parce que l'excellence passe également à travers les liens avec la communauté, et avec les usagers, qu'ils soient malades ou visiteurs. Le nouvel édifice prendra place sur l'actuel parking et se composera de quatre étages. Grâce à son emplacement en dehors de la surface actuelle, il ne compromettra pas le fonctionnement de la structure et sera réalisé dans des délais plus brefs - sept à huit ans - que ceux nécessaires à la construction d'un nouvel hôpital (quinze ans).

IMMIGRATION



La Vallée d'Aoste aussi est en train de devenir toujours plus une terre multiethnique. À la date du 31 décembre 2006, les citoyens étrangers résidant dans notre région étaient au nombre de 5.544: 2.352 d'origine européenne, 2.422 d'origine africaine, 515 d'origine américaine, 252 d'origine asiatique et 3 originaires d'Océanie, soit presque 4,5% de la population. L'augmentation de la population d'étrangers par rapport à l'année précédente est de 11,2%.

Les données sont systématiquement recueillies et contrôlées par le Guichet unique pour l'Immigration (qui dépend de la Région dans le cadre des fonctions préfectorales attribuées au Président de la Région).

Ce Guichet est également compétent pour autoriser le regroupement familial et le travail salarié et saisonnier. Les chiffres démontrent que, du 1er janvier au 30 octobre 2007, 48 étrangers sont entrés en Vallée d'Aoste pour un travail saisonnier et 271 pour un travail salarié (42% des entrées a eu lieu dans le secteur du travail domestique, 30% dans le bâtiment, 9% dans le tourisme et 8% dans l'agriculture) dont 69% d'hommes et 31% de femmes.

Parmi les pays les plus représentés, citons le Maroc (39%), l'Albanie (20%) et la Moldavie (16%). 113 entrées pour regroupement familial ont été autorisées, soit une croissance de 24% par rapport à l'année précédente.

En Vallée d'Aoste, un contrôle attentif du territoire empêche que des situations difficiles comme certaines qui se sont vérifiées dans d'autres régions italiennes ne se produisent.

2007, Année internationale de l'Égalité des Chances pour tous, a offert de nombreuses occasions, grâce à un riche calendrier d'événements, pour que le débat et l'approfondissement de ces thèmes au niveau local restent vivants, en permettant de réaliser des actions concrètes en faveur de la promotion d'une véritable égalité - faite de droits et de devoirs - entre tous les citoyens.

INSERTION SOCIALE



Les initiatives d'insertion sociale des personnes handicapées mises en œuvre en 2007 par l'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales ont été nombreuses. Citons entre autres l'organisation du spectacle théâtral *Morte del Minotauro: azione spettacolare senza un senso*, en collaboration avec l'Unione italiana Ciechi, qui a bénéficié d'une grande participation de la part de tous ceux qui, directement et positivement impliqués, ont eu la possibilité d'«expérimenter» ce que signifie vivre sans voir.

La manifestation *Costruiamo la Qualità dell'integrazione*, organisé par l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture, a permis elle aussi de se confronter à l'insertion sociale par le biais d'une présentation des activités mises en place par les Centres d'Éducation et d'Assistance (Cea), du Centre agricole d'Ollignan et des activités aquatiques, qui suscitent de plus en plus l'attention des usagers.

L'adhésion aux projets européens *Con lo sport vinciamo la disabilità* et *Scio anch'io* (pour l'apprentissage du ski aux handicapés) confirme l'intérêt et l'engagement du monde du sport envers l'insertion sociale.



L'activité de promotion et d'internationalisation pour l'année 2007, a vu l'Assessorat des Activités productives et des Politiques du Travail engagé sur des actions visant à donner aux entreprises valdôtaines des possibilités de consolidation et de croissance sur les marchés locaux et internationaux toujours plus importants, grâce à de nombreuses initiatives aussi diversifiées qu'efficaces.

La planification a été réalisée en prenant en considération les particularités de chaque secteur de production, les exigences spécifiques des entreprises et en analysant les résultats et les indications venant des expériences conduites au cours des années précédentes. L'objectif a été de fournir l'opportunité aux entreprises de consolider et d'augmenter leur présence sur les marchés nationaux, mais surtout de pénétrer ceux qui étaient peu connus ou totalement nouveaux (Europe du nord, Portugal, Japon). C'est en particulier dans ce dernier cas que des actions spécifiques ont été menées; des actions capables, en même temps, de réduire certains risques (citons les coûts et les difficultés techniques) et de fournir aux entreprises intéressées des instruments de soutien valables en termes de croissance de compétences, de professionnalité et de conscience, aujourd'hui indispensables pour affronter de façon performante le défi des marchés internationaux.

Dans le détail, les actions ont concerné la participation à des foires par des stands collectifs, des missions d'opérateurs valdôtains à l'étranger et des rencontres avec des experts dans les secteurs de l'agroalimentaire, des objets d'art, du mobilier, de la bijouterie, etc. L'expérience passée et une évaluation attentive des marchés a conduit à atteindre, au cours des différentes initiatives, un bon niveau de satisfaction de la part des entreprises qui ont participé tant en termes d'opérativité de l'Assessorat que de relations commerciales et de contacts établis.

La Conférence régionale des étudiants, afin de garantir la participation de l'école secondaire de second degré à des initiatives ayant un caractère culturel et sportif, a élaboré plusieurs projets et a participé à des manifestations régionales et nationales. Citons un cours de photographie qui a été suivi par une cinquantaine de jeunes; la journée du sport (un tournoi de football à cinq et de volley auquel six équipes de différentes écoles valdôtaines se sont inscrites); la réalisation de six panneaux (de la part des étudiants de l'Institut d'Art) qui ont été placés dans l'exposition *In cima alle stelle*, aménagée au Fort de Bard. La Consulta a rencontré les experts du Conseil de l'Europe dans le contexte du *Profil de la politique linguistique régionale* et a démarré une collaboration avec l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture pour le projet *Percorso legalità* qui concerne cinq cent étudiants des classes de 3^{ème} et 4^{ème}.

L'activité déployée par le groupe régional de travail sur les politiques juvéniles au cours de 2007 a par contre conduit à la réalisation des actions suivantes: l'élaboration du document *Vers de nouvelles politiques en faveur des jeunes - Lignes directrices régionales 2007*; la création de la section consacrée aux politiques pour les jeunes à l'intérieur du site de la Région: l'organisation du premier *Séminaire régional entre administrateurs locaux en matière de politiques pour les jeunes* et la préparation d'un appel à financement pour soutenir les projets présentés par les groupes de jeunes en faveur de leurs camarades. Le montant initial (30 mille euros) a été doublé et les projets financés au cours de 2007 ont été au nombre de dix-sept.

L'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales prévoit la constitution d'un groupe régional permanent de travail sur les politiques pour les jeunes; l'organisation du premier *Forum régional des jeunes* prévu pour le premier semestre 2008; l'adoption du Pacte régional pour les jeunes, qui replacera de manière forte et nette les questions juvéniles dans une perspective de communauté et qui proposera à nouveau l'exigence d'impliquer toutes les composantes de la communauté valdôtaine, en prévoyant un partage effectif et la prise de responsabilité sociale par les jeunes envers les thématiques qui les concernent. De plus, la Région a promu une campagne sociale réalisée en collaboration avec Saatchi&Saatchi. «On Air» sur les principaux médias valdôtains, a été accompagnée par l'exposition «20 années de campagnes que nous n'aurions jamais voulu faire».



Label est le terme anglais utilisé pour indiquer une marque ou, plus exactement, une étiquette ou un signe distinctif. Dans le cas d'une Région, ce mot peut être utilisé pour indiquer tous les signes distinctifs qui identifient visuellement le territoire et ses institutions. En Vallée d'Aoste, 2007 a été l'année de l'adoption du nouveau symbole officiel régional. Il s'agit d'une réélaboration de l'emblème précédent, qui veut moderniser notre lion rampant en adoucissant les angles et les courbes et en lui conférant spontanéité, distinction, et originalité.

Une administration publique peut également décider de créer et de décerner des insignes, marque d'honneur qui est attribuée en reconnaissance d'actes particulièrement méritoires. Depuis 2006, la Vallée d'Aoste a créé les insignes de Chevalier de l'Autonomie et de Ami de la Vallée d'Aoste. Les premiers sont remis à des citoyens valdôtains qui se sont distingués par leur engagement dans la vie culturelle, politique, sociale ou économique de la Vallée d'Aoste. Être Ami de la Vallée d'Aoste signifie par contre recevoir la citoyenneté honoraire pour avoir contribué au prestige de la région. Ces insignes sont remis, le 7 septembre de cha-

que année, jour de la Saint Grat, à l'occasion de la Fête de la Vallée d'Aoste. Cette année, la cérémonie de remise des décorations a eu lieu sur la place Chanoux, mais le chef-lieu régional tout entier a été impliqué dans le programme des manifestations. Sont devenus *Amis de la Vallée d'Aoste*: Michel Barnier, Ministre à l'Agriculture de la République française; Mike Bongiorno, père du quiz télévisé; Pierre-André Comte, Parlementaire du Canton suisse du Jura; Dino Piero Giarda, Professeur universitaire en Sciences des Finances; Valerio Onida, Président émérite de la Cour constitutionnelle; Guido Sportelli, avocat turinois. L'insigne de *Chevalier de la Vallée d'Aoste* a par contre été attribué à: Ida Désandré, ancienne déportée dans un camp de concentration; Francesco Nex, peintre; Umberto Parini, médecin-chef au Service de Médecine de l'hôpital d'Aoste, disparu en novembre en laissant un grand vide dans la communauté valdôtaine; Joseph-César Perrin, homme de culture engagé en politique; Vincent Trèves, l'un des pères de la cause valdôtaine. L'insigne a également été attribué, à titre posthume, à Rinaldo Bertolin qui a exporté la tradition gastronomique valdôtaine dans le monde.

Label signifie également diffusion de l'image d'un territoire. C'est pour cette raison que la Vallée d'Aoste symbolisée par un cœur devient, lorsque l'on parle du web, un nom et une adresse: www.lovevda.it. [Lovevda.it](http://www.lovevda.it) est le nouveau site de la Vallée d'Aoste dédié au tourisme, en ligne depuis le mois de décembre. Un site multimédia, riche en vidéos, images et audio-guides, complètement rénové en termes de graphisme et de contenus, disponible en cinq langues (français, anglais, allemand, espagnol et italien) et possédant des fonctionnalités et des sections complètement nouvelles. Citons la plus utile, la cartographie: tous les points d'intérêt touristique de la Vallée d'Aoste sont placés sur une carte à partir de laquelle il est possible de mettre en évidence et de calculer le parcours pour les atteindre à partir de n'importe quel autre point de la région. Toutes les ressources touristiques de la Vallée d'Aoste ont trouvé leur place sur [Lovevda.it](http://www.lovevda.it); la qualité des textes, des images, des vidéos et de la représentation cartographique qui les accompagnent garantissent à la destination touristique Vallée d'Aoste, et à son label, une visibilité de grande qualité sur le web.



La disponibilité d'une habitation constitue la satisfaction d'un besoin primaire du citoyen et de la famille, également en termes de sécurité sociale. En Vallée d'Aoste, on peut dire que le problème de la maison a une série de solutions grâce à des instruments mis à disposition par l'Administration régionale. Pour faire face à l'urgence du logement, dans laquelle se trouvent les personnes expulsées de leur habitation et qui vivent dans des conditions économiques précaires, un financement d'un million d'euros a été attribué à la Commune d'Aoste afin qu'elle puisse réaménager quarante-neuf appartements dans le Quartier Cogne dont vingt d'entre eux ont été soustraits à la vente. Toujours à Aoste, l'Arer (Agence régionale pour le logement) est en train d'effectuer les interventions nécessaires pour transformer l'ancienne Maison Gagliardi en une structure confortable pour les personnes âgées.

Les travaux pour la construction de 78 appartements de logement subventionné au Quartier Dora d'Aoste, dont vingt sont sur le point d'être terminés, sont en pleine phase de réalisation, encore grâce à l'Arer. En 2007, on a enregistré une augmentation de 20% environ des demandes de soutien à la location auxquelles la Région fait face avec un engagement de dépense qui dépasse les deux millions d'euros, compte tenu des frais à la charge des collectivités locales. Ceux qui, par contre, ont besoin d'une aide pour l'achat de leur première maison peuvent compter sur les financements à taux réduit prévus à cet effet. La nouveauté de 2007 est que, à partir du 22 octobre, l'attribution des subsides par guichet est entrée en service. Cela permet de présenter les demandes au cours de toute l'année. Les deux échéances par semestre qui existaient ont disparu et l'instruction de chaque dossier est tout de suite traitée après la présentation des demandes d'aide.

Les lois régionales en matière de logements résidentiels et de politique de la maison ont été réorganisées, dans leur ensemble, par l'approbation de la loi régionale n°28 de 2007. L'exigence de se doter d'un cadre de référence unique, capable de garantir un panorama autant que possible organique et coordonné entre les différents aspects du secteur, a trouvé réponse à travers une loi par laquelle la Région tend à promouvoir toutes les interventions ayant pour but de donner toutes les réponses possibles aux différents problèmes présents sur le territoire.

En 2007, l'Assessorat s'est engagé à renforcer le programme politique de législation dans une optique de cohérence et de continuité. Son activité s'est concentrée plus particulièrement sur trois volets: développement de l'e-Government et de la Société de l'Information, définition d'un plan de relance pour le Grand Hôtel Billia de Saint-Vincent et approbation de la Loi de Finances 2008.

Au centre du document comptable, fruit d'une discussion partagée, nous avons voulu placer la personne: un immense effort a en effet été fait afin de maintenir tous les services existants et d'améliorer les conditions de vie et de travail des Valdôtains. Des mesures importantes ont aussi été adoptées en faveur des entreprises. Les plus «vertueuses» pourront en effet bénéficier d'une réduction des charges fiscales pour en stimuler la productivité.

Des investissements considérables ont été faits afin de débiter la réfection et la mise aux normes du Grand Hôtel Billia de Saint-Vincent, en attente du plan de réaménagement qui sera lancé en 2008. En ce qui concerne le Casino, un nouveau cahier des charges - caractérisé par des critères de simplification et d'autonomie de gestion du management - définissant les rapports entre le Casino de la Vallée et la Région a été récemment soumis au Conseil de la Vallée. En ce qui concerne les nouvelles technologies, les interventions se sont orientées vers l'implication de tous les citoyens dans le grand changement qui est cours de réalisation. La télévision numérique et la large bande ont rejoint le foyer de beaucoup de Valdôtains; le signal couvrira la population valdôtaine tout entière dans le courant de l'année prochaine.



Une étape cruciale de ce parcours fut l'approbation du Plan triennal du Système d'information valdôtain, qui est le résultat d'une concertation impliquant divers organismes publics et qui a amené à la définition d'un programme partagé dans le domaine de l'innovation. Autre étape cruciale, la signature de la convention interrégionale avec la Ligurie et le Piémont, qui a jeté les bases pour le partage réciproque des expériences acquises dans le cadre d'un système d'e-Government pour le Nord-Ouest.

Aurelio Marguerettaz

Assesseur au Bilan, aux Finances, à la Programmation et aux Participations régionales



La Vallée d'Aoste a démontré, en 2007 encore, qu'elle était la région Chef de file dans le domaine de la politique de la montagne. Le Président Caveri a maintes fois présidé la Commission Montagne de la Conférence des Régions italiennes, qui a stimulé la définition de nouvelles politiques de financement de la montagne italienne (par exemple avec l'instrument connu sous l'acronyme Dupimont) et la définition d'un projet de réforme de l'ancienne loi sur la montagne désormais révolue. C'est toujours le Président Caveri qui a plusieurs fois réuni la Conférence Etat-Régions de l'arc alpin (qui doit se charger, en Italie, du recueil des principes de la Convention alpine) dans l'attente, notamment, que le Parlement italien ratifie enfin les protocoles de la Convention.

Au niveau européen, l'action de la Vallée d'Aoste s'est concrétisée à l'intérieur de l'Association des Elus de la Montagne, qui a suivi de nombreux dossiers. Le premier concerne l'insertion de la montagne dans la nouvelle politique de cohésion territoriale de l'Union européenne ainsi que dans le texte du Traité constitutionnel simplifié qui devrait finalement intégrer les traités préexistants. Le deuxième est (aussi par le biais du travail fait dans le Comité des Régions pour le Livre vert sur les problèmes de la Montagne) d'obtenir une politique cohérente sur la montagne de la part des institutions communautaires, ainsi que par les fonds structurels à disposition pour les prochaines années.

Enfin, l'engagement international de la Vallée d'Aoste pour la montagne: la signature d'un accord avec la Fao (l'organisation internationale qui concentre ses efforts pour combattre la faim dans le monde et qui a son siège à Rome) permettra à la Vallée d'Aoste de coordonner des actions concrètes, dans le monde, en faveur des zones de montagne les plus pauvres, en parfaite cohérence avec la majeure partie de la coopération décentralisée jusqu'à présent effectuée par notre Vallée. La Fao réalisera, entre fin 2007 et début 2008 (avec un apport valdôtain) une étude sur les nécessités les plus immédiates des montagnes du tiers et du quart Monde, en suggérant aussi la continuité idéale du travail entrepris, en 2002, à l'occasion de l'Année internationale des Montagnes.



Marketing du territoire, c'est-à-dire de quelle façon attirer des investissements pour augmenter la valeur compétitive de l'économie régionale et en promouvoir le développement.

Parmi les actions prévues dans ce nouveau domaine d'activité du Programme Opérationnel Régional 2007-2013 (objectif «Compétitivité régionale et Emploi» de l'Union européenne cofinancé par le Fonds européen de Développement régional), il y a le Plan stratégique de placement et Développement du territoire, que l'Administration régionale a demandé à une société renommée en consultation stratégique. Le plan a pour but d'identifier la valeur compétitive du territoire et de sa vocation future, la stratégie de développement dans le moyen-long terme et la programmation des interventions à réaliser.

Avec cet instrument, la Région veut amorcer un nouveau cycle de développement économique qui placerait la Vallée d'Aoste à un niveau d'excellence internationale, conformément avec ce qui est prévu par la Stratégie de Lisbonne, pour assurer une utilisation efficace et durable des espaces industriels - avec une attention particulière aux entreprises innovatrices et capables de garantir une valeur ajoutée élevée -, le renforcement des avantages compétitifs et des postes de travail plus nombreux et valorisants.



En 2007, deux importantes initiatives ont été prises en faveur de ceux qui fréquentent la haute montagne pour des raisons de travail, de sport ou de tourisme. Grâce à l'Usl de la Vallée d'Aoste, un cabinet médical a été créé. Il s'agit d'un point de repère pour la prévention, le diagnostic et la thérapie des pathologies liées à la montagne.

Le service veut offrir une consultation spécialisée à tous ceux qui désirent connaître les risques inhérents à leur séjour en altitude. L'activité de clinique et de recherche permettra d'approfondir les connaissances relatives aux pathologies liées à la montagne (autrefois on considérait qu'elles étaient uniquement réservées à l'élite de l'alpinisme) pour améliorer la qualité de la vie et la sécurité de tous ceux qui vivent ou fréquentent notre région. La régionalisation du système des services offerts par les Centres de Traumatologie a eu lieu tout en gardant les prestations et en améliorant la qualité des services.

Les six Centres présents sur le territoire régional jouent une fonction de «premier filtre» pour le traitement immédiat sur place des pathologies traumatiques et orthopédiques liées à la pratique du ski. En ce qui concerne les situations où il est nécessaire de se rendre à l'hôpital, ces structures préviennent les services d'urgence territoriale du 118 et donnent, dans l'attente, les premiers soins aux accidentés.



La Vallée d'Aoste est engagée, depuis toujours, à relever le grand défi européen de l'e-Gouvernement, pour offrir des services publics plus globaux, économiques et transparents aux citoyens et aux entreprises à travers l'utilisation des nouvelles technologies. Cela implique un effort constant afin de promouvoir des formes de participation des citoyens à la vie publique toujours nouvelles. La Vallée d'Aoste, avec la Sardaigne, est la région pilote en ce qui concerne le passage à la télévision numérique terrestre. Depuis le 16 avril, Aoste et seize autres Communes ont commencé à apprécier les avantages du nouveau système: plus de chaînes, une meilleure définition du son et de l'image, une pollution électromagnétique inférieure. L'octroi de contributions ministérielles, pour l'achat de décodeurs et téléviseurs avec syntoniseur intégré, a facilité ce passage qui, en 2008, concernera la Vallée tout entière.

Le Réseau unique de l'Administration publique, redéfini localement *Partout*, a mis en réseau une centaine de sujets œuvrant sur le territoire avec une stratégie commune: promouvoir l'e-Gouvernement et la société de l'information. En outre, le Système public de connectivité, qui sera l'évolution naturelle de *Partout*, est en train de faire ses premiers pas. Pour la diffusion de la large bande, le 11 janvier 2007 un accord avec *Telecom Italia* a été signé: l'engagement est de doter toutes les communes de ce service avant la fin 2008. L'Administration régionale, à son tour, a promu des cours d'informatique et mis au point de nouveaux services consultables en ligne. La collaboration avec les Régions Piémont et Ligurie, en vertu d'une convention interrégionale signée le 5 juillet, veut favoriser l'échange d'expériences pour le développement professionnel des diverses réalités.

L'accord, qui a une durée de cinq ans, s'est donné comme objectif de coopérer de manière institutionnelle, organisationnelle, expérimentale et technologique. 2008 démarre sous le signe de la continuité: les priorités de l'Administration s'insèrent dans un programme plus ample, *Innovazione09*. Son objectif est d'éliminer le décalage numérique existant, qui pénalise les zones de montagne, et de promouvoir l'intégration, c'est-à-dire la participation de tous les citoyens à la vie publique par les nouvelles technologies.



2007 a été une année particulièrement profitable en ce qui concerne l'élaboration et l'approbation des normes d'application du Statut spécial, c'est-à-dire de ces décrets législatifs, dont le but est d'actualiser la législation régionale et d'acquiescer de nouvelles fonctions, élaborés par une Commission Paritaire spécifique, composée de six membres (trois nommés par l'État et trois par la Région), sur lesquels le Conseil de la Vallée exprime son avis préalablement à l'adoption de ceux-ci par le Conseil des Ministres.

Sur l'initiative de la Présidence de la Région, la Commission paritaire a approuvé les projets de décrets législatifs concernant les matières suivantes: exercice du droit de vote pour les élections du Conseil de la Vallée (décret législatif n°141 du 2 août), institutions de haute formation artistique et musicale (n°136 du 24 juillet), immatriculation et taxes de circulation, archives historiques, barrages, santé (être humain et animal), contrôles vétérinaires. En 2007, le décret législatif n°142 du 3 août 2007, en matière de régionalisation du Cadastre, licencié par la Commission paritaire l'année précédente, a aussi été promulgué.

La Présidence de la Région a également avancé des propositions de normes d'application concernant les indemnités de rupture de contrat, les logements résidentiels publics, l'*Istituto superiore Prevenzione e Sicurezza sul Lavoro*, l'essor économique et les activités productives, la législation linguistique, la protection civile, le transport ferroviaire, le Parc national du Grand-Paradis, l'énergie. L'intervention qui a eu lieu en 2007 est la plus importante mise à jour de la législation régionale par rapport à l'évolution du cadre national depuis la fin des années soixante-dix, lorsque la Vallée d'Aoste dut réclamer des attributions plus importantes en termes de pouvoir, conférées par l'État aux Régions à statut ordinaire à la suite de leur constitution effective.

Cette année 2007 a été faite d'engagements dédiés à la valorisation des meilleures forces qui opèrent dans les secteurs de l'Education et de la Culture, dans le cadre d'un projet politique fait de valeurs, de principes et d'idées.

Les changements qui caractérisent la société actuelle et les processus de transformation qui concernent l'école et les politiques culturelles ont imposé une relecture des expériences passées dans la perspective de créer des liens plus importants avec les exigences et les offres du territoire.

La synergie entre les deux secteurs de l'Assessorat s'est avérée fondamentale: Education et Culture, une synergie qui s'est concrétisée dans la réalisation de projets d'innovation et d'activités visant à rendre l'école plus ouverte à l'offre du territoire et capables d'augmenter l'utilisation du patrimoine culturel par les nouvelles générations. En ce qui concerne l'Education, le pari d'augmenter l'âge jusqu'auquel l'école est obligatoire nous a permis d'exercer pleinement les compétences statutaires en répondant, dans le même temps, aux exigences des élèves les plus fragiles. L'investissement sur le maintien des écoles de montagne, sur l'intégration des handicapés et sur l'éducation des adultes se place dans la même optique. Enfin, un engagement particulier a été consacré au projet Classe de neige qui s'adresse aux étudiants-skieurs avec comme objectif de concilier étude et activité sportive, à la formation didactique et linguistique des enseignants en France et à la concrétisation du projet de diplôme binational Esabac.

Le futur voit se profiler l'insertion du patois à l'intérieur d'une augmentation facultative de l'offre formative de toutes les écoles et les Journées de la civilisation valdôtaine dont le but est d'encourager à la réflexion sur la valeur de notre tradition et de notre particularisme.



Pour ce qui est des biens culturels, nous avons travaillé en étant conscients que la gestion du patrimoine passe inévitablement à travers la protection et la valorisation en termes de complémentarité et de projets visant à l'utilisation de celui-ci. Les chantiers-événements, les travaux pour la réalisation du Parc archéologique dans l'Aire mégalithique de Saint-Martin de Corléans, les interventions d'adaptation des parcours de visite dans les châteaux avec la réouverture au public, en avril 2007, du château de Verrès, en témoignent.

Quant aux expositions, le mot-clef a été «faire système»: conceptualiser et réaliser un événement catalyseur de haute valeur scientifique capable d'engendrer des retombées positives sur le territoire tout entier. C'est cette philosophie qui a inspiré l'organisation de l'exposition Les Beatles arrivent: histoire d'une génération, fil rouge de la Saison Culturelle 2007/2008. Toutes ces actions ont été conduites en sachant que tant l'éducation que la culture sont deux ressources capitales pour le développement de la Vallée d'Aoste, indispensables afin de mettre une valeur ajoutée dans les choix de la société de demain.

Laurent Viérin

Assesseur à l'Education et à la Culture



Les informations fournies par l'Istat en matière d'emploi signalent, pour 2007, une situation généralement positive: le taux d'emploi de la Vallée d'Aoste a augmenté par rapport à l'année précédente et a enregistré une valeur de 68% en ce qui concerne la population âgée entre 15 et 64 ans, une valeur très proche des objectifs européens en matière d'emploi.

Des crises dans quelques secteurs de production se sont toutefois produites et ont engendré des conséquences sur l'emploi. Il a donc été nécessaire de recourir aux amortisseurs sociaux. 2007 a été la troisième année de mise en application de la loi régionale qui permet d'avancer les indemnités de la caisse d'allocations extraordinaires de chômage et d'allocations salariales de chômage suite à la signature de contrats de solidarité. En 2007, un nombre de cas inférieur à 2006 a été enregistré: 55 travailleurs concernés avec une dépense de 144 mille euros.

À travers le Centre d'Orientation de l'Agence régionale pour l'Emploi, les services s'adressant aux travailleurs au chômage ou en mobilité ont eu une impulsion considérable.

Des parcours d'orientation, de formation et d'insertion dans le domaine du travail (après enquête auprès des entreprises locales) ont été pensés et réalisés en faveur de ces couches faibles du marché de l'emploi. Ces parcours ont concerné 600 personnes environ par le biais d'entretiens individuels et 173 en activité de formation et insertion dans le domaine de l'emploi.

Au cours de 2007, les rencontres ayant eu pour but de céder la caisse des allocations de chômage aux sociétés Tecdis et Tectel, à la suite de l'instauration des procédures du concours, en faveur de 190 travailleurs environ, ont revêtu une grande importance. Les travailleurs figurant sur la liste régionale de mobilité ont été au nombre de 209, soit une diminution de 103 personnes par rapport à l'année précédente (-33%): cela signifie que moins de renvois liés à la suppression du personnel par les entreprises ont été effectués.

En 2007, le parcours de renouvellement, réorganisation et amélioration des services publics pour l'emploi a continué, dont le but a été d'augmenter les aides disponibles en faveur des entreprises et des travailleurs.

Un recensement extraordinaire des travailleurs inscrits aux Centres pour l'emploi a été réalisé. Cette action avait comme objectif de vérifier la disponibilité immédiate au travail des personnes à la recherche d'un emploi, de façon à concentrer les aides sur ceux qui recherchent activement un travail et dépasser le concept de chômeur en tant que définition purement administrative. La conséquence de cela a été l'application de nouvelles règles pour l'attribution, le maintien, la suspension ou l'annulation du statut de travailleur au chômage. Enfin, en 2007, la contribution des services régionaux pour l'emploi afin de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'un travail et la transparence du marché a été poursuivie. Une contribution concrète notamment par la diffusion d'offres de travail grâce aux Centres pour l'Emploi, par leur publication sur l'hebdomadaire *Obiettivo Lavoro News* et sur les pages du site de la Région (section Travail) ainsi que par la rubrique *Nuova occupazione* du Journal télévisé régional Rai.



Les ouvrages publics ont un rôle stratégique dans la satisfaction des exigences exprimées par la collectivité. Ils concernent un rayon d'action particulièrement large - qui va des routes aux parkings, des structures sanitaires aux structures sportives, des écoles aux bâtiments publics - auquel l'Administration régionale consacre une attention particulière. En ce qui concerne 2007, l'intervention achevée ayant le plus grand impact est certainement la réfection de l'ancienne cotonnerie Brambilla de Verrès, devenue siège du Pôle technologique et de l'Isitip.

Pour en rester au domaine scolaire, il faut signaler que l'on est en train de procéder (avec la plus grande rapidité) à l'adjudication des travaux pour la réalisation d'une structure préfabriquée, située rue de Chambéry, qui doit devenir le siège temporaire de l'Isip, dans l'attente que l'on puisse récupérer le siège historique de l'avenue Chabod, presque totalement impraticable pour des raisons de sécurité. Cette nouvelle structure sera mise à la disposition au cours de la prochaine année scolaire et, avant la fin 2008, les interventions inhérentes à l'hôpital de l'avenue de Genève, qui concernent principalement les urgences et la radiothérapie seront également terminées. Les travaux de restauration de l'ancien Cinéma Splendor touchent à leur fin.

En ce qui concerne le secteur routier, signalons les interventions visant à augmenter la sécurité, par la réalisation de ronds-points, dont dix sont déjà achevés et treize en phase de réalisation ou de projet.

Les interventions de restauration du réseau routier de Cogne et de Nus, suite aux dégâts produits par l'inondation de 2000, sont terminées. En ce qui concerne le chemin de fer, six interventions pour la suppression de passages à niveau sur le tronçon Pont-Saint-Martin/Aoste ont été exécutés. L'évaluation technique et économique des études de faisabilité pour la réalisation de quatorze grands ouvrages est en train de se conclure. Les interventions concerneront, entre autres, la viabilité sur les routes des Vallées du Lys, d'Ayas, de la Valtournenche et de Cogne; la transformation de la Caserne Testafochi en siège de l'Université de la Vallée d'Aoste; la création de la Porte de la Vallée d'Aoste; la réalisation d'un grand parking à Saint-Vincent pour le Casino.



L'agriculture valdôtaine en chiffres: la superficie de pâturages est de 52.371 hectares, qui correspondent à 98% de la superficie agricole utilisée qui est, elle, de 53.613 hectares. Il est alors évident que cette superficie sert à l'élevage, et plus particulièrement à l'élevage des bovins. 30 mille têtes montent actuellement dans les alpages tandis que le nombre d'ovins et de caprins est de 3 mille environ.

La valeur ajoutée de l'agriculture représente à peine 1,56% régional. En 2006, la valeur de la production agricole était de 41,7 millions d'euros. Plus de 90% des exploitations agricoles dispose d'un revenu brut inférieur à 19.200 euros et seulement 25% atteint la limite des 9.600 euros (c'est-à-dire le seuil qui est défini, par l'Union européenne, «d'autonomie économique» pour l'activité agricole). La valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire est de 12% sur la valeur ajoutée du secteur industriel dans sa totalité. En 2006, on comptait 3.480 exploitations, ayant, pour la majorité, de petites dimensions: 55% de raisons individuelles et 52% ne possédait qu'un seul employé.

La plus grande partie des exploitations est dirigée par des hommes (57,9%) qu'y travaillent à temps partiel (58,7%). Entre 2000 et 2006, 191 jeunes ont achevé positivement la procédure de création d'entreprise et ont reçu une prime de première installation. La quantité de lait produit est de 53 mille tonnes environ. La caséification est effectuée dans une trentaine de fromageries, dont 17 coopératives, la Centrale Laitière d'Aoste et trois laiteries selon un système de roulements; environ 65% de la Fontine Aop est affiné, conditionné et commercialisé par une coopérative de deuxième degré (Coopérative Producteurs Lait et Fontine). Il y a environ 2.800 brebis et 4.900 chèvres, un chiffre qui a augmenté de 6% au cours des quatre dernières années. L'apport fourni par les cultures permanentes spécialisées envers la production agricole dans sa totalité vient essentiellement de la viticulture et de la culture de la pomme. En 2006, on comptait 1.400 exploitations de fruits et 1.650 exploitations viticoles. Enfin, la Vallée d'Aoste compte 58 agrotourismes.

Les chiffres nous disent donc que l'agriculture valdôtaine est principalement zootechnique, avec une filière laitière-fromagère bien ancrée et un secteur de la viande en croissance. L'importance accordée au secteur primaire, afin de développer l'économie de la Vallée d'Aoste dans sa totalité, est démontrée par le fait que les investissements régionaux bruts fixes dans le domaine de l'agriculture influent sur la valeur ajoutée à hauteur de 10% de plus que la moyenne nationale.

Afin de soutenir l'agriculture et le développement rural, la Loi de Finances valdôtaine renferme des mesures visant principalement à simplifier et à accélérer l'attribution d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises actives dans le secteur de la production de produits agricoles, ainsi que des entreprises opérant dans le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. La Loi de Finances adapte toutes les mesures d'investissement, tant pour les privés que pour les consortiums, aux règles communautaires, y compris la «De minimis».

PARC NATIONAL DU GRAND-PARADIS



De nombreuses problématiques inhérentes au futur du Parc national du Grand-Paradis sont en cours de discussion. Elles émanent de l'examen des ébauches des documents de planification du Parc (Plan, Règlement et Plan pluriannuel économique et social), qui contiennent des indications à propos de questions telles que la définition des limites du parc, l'application des lois pour la réalisation des interventions de construction (tout spécialement dans les zones urbanisées) et la réglementation des Sites d'intérêt communautaire des zones A (réserve intégrale). Ces problématiques ont été discutées par la Région avec le Ministère de l'Environnement et avec les représentants des collectivités locales intéressées. D'autres aspects ont aussi été analysés: la possibilité de signer un accord de programme entre Région Vallée d'Aoste, Région Piémont et Ministère pour financer les interventions prévues dans le Plan pluriannuel économique et social, la participation du Parc à la Fondation Grand-Paradis et la localisation des différents sièges du parc.

En ce qui concerne plus particulièrement la participation du Parc à la Fondation Grand-Paradis, signalons que la situation financière de 2007 a permis à cet organisme d'assurer la couverture totale des frais à sa charge pour 2006 et la signature, avec les engagements économiques s'y rapportant, des conventions pour la gestion des centres. En 2007, la Fondation a élargi son activité. Elle gère actuellement dix sites: aux centres pour les visiteurs, aux Maisons Bruil d'Introd, Gérard-Dayné de Cogne et Pellissier de Rhêmes-Saint-Georges se sont ajoutés le point d'information de Thumel et le Château d'Introd.

Un autre élément à signaler est la nouvelle disponibilité exprimée par le Parc national du Grand-Paradis d'ouvrir le secrétariat touristique pour le versant valdôtain à Aymavilles. Cette décision accueille donc les requêtes qui avaient été formulées dans ce sens depuis des années; l'ouverture du secrétariat, qui sera confié à la Fondation, est prévue pour le premier trimestre 2008. Dans le cadre de la revendication valdôtaine qui est faite depuis des dizaines d'années, la Région a présenté une proposition de norme d'application qui, pour la juste modération des intérêts de l'État et de la Région, permette finalement d'exercer les compétences prévues par le Statut également sur cette importante portion de territoire valdôtain.

La Région a reconnu le rôle des activités de patronage paroissial et similaires en approuvant une loi spécifique dont le but est de mettre en valeur leurs fonctions sociales et éducatives.

L'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales a, par conséquent, défini les procédures d'application de la loi par des dispositions successives qui ont augmenté les financements prévus pour 2007 à 60 mille euros. L'avis de financement a incité la présentation de 15 projets, qui ont tenu compte des objectifs visant à favoriser la promotion, à l'accompagnement et le soutien à la croissance harmonieuse des mineurs et des jeunes, ainsi que la prévention du malaise des jeunes.

Sur la base des objectifs déterminés, tous les projets ont été admis au financement. Ils proposent la réalisation des actions suivantes: gestion du temps libre, soutien à l'étude/activités socioculturelles, activités ludiques et récréatives, activités naturalistes, éducation civique, promotion à la vie pacifique et à la solidarité, rapport intergénérationnel et intégration culturelle.

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M





En Vallée d'Aoste, 20% de la population a plus de 65 ans. Il s'agit donc de 25 mille personnes qui s'apprentent à vivre leur troisième et quatrième âge. Face aux changements de la société et à l'évolution des méthodes d'assistance, l'Administration régionale a jugé opportun de réinventer le système des services aux personnes âgées. En partant du fait qu'il faut avant tout aider les familles à assister la personne âgée à son domicile, le système d'assistance domiciliaire intégrée a été amélioré.

En août 2007, le système des résidences d'assistance socio-sanitaire a été réorganisé en trois niveaux. Les structures de premier niveau ont un accueil de type hôtelier, avec un faible degré d'assistance et une complexité d'organisation moyenne, et peuvent accueillir des personnes pleinement ou partiellement autonomes. Les structures de deuxième niveau ont un degré d'assistance moyen et une complexité d'organisation élevée et peuvent accueillir des personnes partiellement autonomes.

Les structures de troisième niveau ont un degré d'assistance important et une complexité d'organisation élevée et peuvent accueillir des personnes dont l'autonomie est quasiment nulle. Il faut encore dire que le Service de gériatrie a trouvé une place à l'hôpital de l'avenue de Genève pour accueillir les personnes âgées en phase de maladie aiguë, en dédiant le bâtiment de Beauregard aux malades chroniques.



Le 28 juin 2007, la première conférence des Syndics s'est réunie pour débiter le parcours d'élaboration du Plan de zone. Le Plan de zone est l'élément concret des dispositions contenues dans les lignes directrices du *Plan pour la santé et le bien-être social 2006-2008* et peut être considéré comme un plan d'urbanisme des services sociaux, socio-sanitaires et pour tous les services et interventions qui s'adressent à la personne et à la famille.

L'implication directe des administrateurs locaux est l'une des conditions sur lesquelles le Plan de zone est en train d'être bâti, c'est-à-dire la participation des communautés locales comme moyen pour une meilleure lecture et connaissance des besoins du territoire et des ressources opératives et économiques à disposition.

Le Plan, en plus d'être un instrument technique de programmation, est également une occasion privilégiée pour créer une synergie entre Administration régionale, collectivités locales, Unité Sanitaire Locale et le monde du bénévolat; un espace ouvert à l'apport des diverses communautés locales en valorisant le rôle d'autonomie que, uni à la solidarité et subsidiarité, elles sauront exprimer par les choix de programmation, de gestion, d'opération et d'organisation concrète.



Un nombre toujours plus important de personnes décide où partir en vacances après avoir consulté Internet. L'Assessorat du Tourisme, des Sports, du Commerce et des Transports répond à ce défi par un nouveau site pour le tourisme en Vallée d'Aoste. Une nouvelle organisation des contenus, de nouvelles sections, des textes, des images et des vidéos; la présence de la cartographie et de la géoréférence sur la carte des points d'intérêt touristique est complètement inédite.

Le site, auquel il est possible d'accéder par le portail régional, a également sa propre adresse: lovevda.it. L'organisation des contenus a été effectuée par sujets répartis à partir de cinq thèmes: le territoire, la culture, l'œnogastronomie, l'artisanat et le sport et les manifestations. Deux nouvelles sections - *La tradition* et *Les quatre saisons* - proposent une approche différente de l'offre et des ressources touristiques de la région.

La tradition parle d'architecture traditionnelle, de sport de la tradition, de bilinguisme, de recettes, de mythes et légendes. *Les quatre saisons* déclinent la destination touristique Vallée d'Aoste en quatre produits, différents les uns des autres par l'atmosphère, les couleurs, les modalités d'utilisation du territoire et la découverte de ses ressources. *Quoi faire* est une autre nouvelle section qui sera enrichie dans le futur et grâce à laquelle il sera possible d'accéder aux Itinéraires, section qui englobera les parcours d'excursion et de culture, de ski alpinisme et de randonnée, de vélo et de VTT, d'œnogastronomie et d'artisanat typique.



En octobre 2007, la Vallée d'Aoste a lancé deux campagnes de prévention. Elle a été la deuxième région d'Italie à adopter un programme de prévention primaire (vaccin) contre le Papillomavirus humain, qui vient s'ajouter à celui de prévention secondaire, le test Pap, un instrument efficace pour prévenir la tumeur au col de l'utérus, deuxième cause de mort par cancer parmi les jeunes femmes d'Europe.

Le test Pap continuera à être essentiel pour identifier les tumeurs causées par des types de Papillomavirus humain différent de celui pour lequel le vaccin fournira une protection directe ou indirecte. Le vaccin est offert gratuitement à toutes les filles de 12 et 16 ans. Les autres femmes peuvent se vacciner au même prix soutenu par l'Usl pour l'achat du vaccin (50% de réduction par rapport au prix pratiqué par les pharmacies) et sans coûts supplémentaires pour la prestation.

La Campagne de prévention 2007-2008 contre les accidents domestiques a également démarré. La campagne concerne en particulier les enfants, les ménagères et les personnes âgées car, dans notre Région, ce sont eux qui subissent le plus grand nombre d'hospitalisations à cause d'accidents se produisant à la maison. La campagne se développera sur deux niveaux: le premier, en termes d'informations, qui intéressera le territoire tout entier et qui se fondera sur la distribution de matériel d'information et sur la formation/information des opérateurs sanitaires et socio-sanitaires; le second, expérimental, prévoira l'implication des réalités locales pour partager la responsabilité des décisions, identifier les potentialités du territoire et définir les réponses aux besoins sanitaires et socio-sanitaires de la population.

P PRIMES ÉCOLOGIQUES



Pour la première fois en Vallée d'Aoste, par la loi régionale n°18 de 2007, le renouvellement technologique du parc autos et motos a été promu par l'octroi - en faveur des citoyens, des entreprises et des associations - d'une aide pour l'achat de véhicules ayant un faible impact sur l'environnement.

La loi a promu, dans le cadre d'une politique nationale et régionale visant au développement d'une mobilité durable et dans l'optique d'une amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement par la réduction des émissions polluantes, la mise à la ferraille des véhicules classés Euro 0, Euro 1 ou Euro 2 et l'achat d'autres véhicules moins polluants; a soutenu la conversion au méthane ou au Gpl de l'alimentation des véhicules qui ont un impact environnemental très élevé; a promu l'installation, sur les véhicules de nouvelle immatriculation, de filtres antiparticules, Fap ou Dpf, étudiés expressément pour lutter contre les émissions polluantes des poussières fines.

Cette initiative a enregistré un grand succès: plus de mille demandes d'aides présentées en quelques mois seulement aux bureaux compétents de l'Administration; une initiative qui pourra être renouvelée grâce au financement de la loi pour les années à venir.

P PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL



La Vallée d'Aoste, suivant le calendrier des périodes de programmation de l'Union européenne, a approuvé son nouveau Programme de développement rural pour 2007-2013. Le Programme trace les stratégies et les objectifs du secteur agricole, forestier et rural pour les sept prochaines années, en mettant sur pied dix-neuf mesures qui seront cofinancées par l'Union européenne, l'État et la Région.

Les mesures sont réparties en quatre axes d'intervention: compétitivité, environnement et espace rural, diversification et qualité de la vie, approche Leader. La dotation globale en faveur de la Vallée d'Aoste est de 174.735.000 euros, dont 45.300.000 venant de l'Union européenne, 60.870.000 de l'État (estimation) et 65.565.000 de la Région (estimation). Le Programme a été transmis à la Commission européenne et, une fois la phase de négociation conclue, il sera procédé à son approbation définitive.

Le Programme de développement rural est l'instrument principal de programmation dont le monde agricole et forestier peut bénéficier. Il contient des innovations importantes et des améliorations envers le système forestier valdôtain.



La Protection civile valdôtaine excelle au niveau national et, en 2007, a également eu la possibilité de s'imposer à l'attention internationale.

Les interventions de coopération avec le district de Horowupotana, au Sri Lanka, réalisées avec le support des Sapeurs-Pompiers (qui ont formé le personnel local dans les techniques anti-incendie), des volontaires et de l'Usl de la Vallée d'Aoste, ont en effet continué.

Ce territoire, rudement frappé par le tsunami de 2004, a pu compter sur la réalisation d'un centre de premier secours -inauguré en avril dernier-, sur la formation du personnel et sur la publication d'un guide de première intervention destiné à la population locale. Le Ministère de la Protection civile du Sri Lanka a demandé de pouvoir procéder à l'impression d'un nombre d'exemplaires suffisant pour une distribution nationale, en produisant également une édition en langue tamil.

L'entraînement *Valdigne 2007*, qui a eu lieu à Courmayeur en octobre et qui a simulé un séisme, revêt une importance particulière puisqu'il s'est donné comme objectif d'atteindre un niveau d'intégration toujours plus grand entre les organismes et les associations qui interviennent -avec leurs différentes compétences- en cas de catastrophes naturelles.

Au cours de l'entraînement les modules de la colonne mobile régionale du secours humanitaire, technique et sanitaire ont été testés. Les Sapeurs-Pompiers français du Sdis74 (Haute Savoie) et ceux de la Province autonome de Bolzano ont également participé à l'entraînement, avec toutes les composantes régionales du secours.

Au niveau législatif, il faut signaler l'approbation de la loi sur le Secours alpin valdôtain. Dix-sept ans après sa constitution, cet organisme (qui effectue quelque 800 interventions chaque année en étroite collaboration avec la Protection civile) avait besoin d'être «restylisé». La loi règle-mentaire pour la première fois de façon organique l'organisation du secours en montagne et l'activité du Secours alpin valdôtain, organisme doté d'une personnalité juridique de droit privé dont la Région se sert pour la réalisation de cette activité.

Une administration publique de qualité n'est pas seulement le vœu de tout citoyen mais également le sujet d'une directive donnée par le Ministre italien pour les Réformes et l'Innovation. Dans le texte, on retrouve l'amélioration des standards de qualité des services publics s'adressant aux citoyens et aux entreprises comme élément pour augmenter la compétitivité du pays, en concentrant l'attention des Administrations sur la qualité. En 2007, la Région a décidé d'entreprendre le parcours indiqué par la directive en introduisant des systèmes de qualité, à travers un projet expérimental au sein du Service des transports (Bureau du transport pour handicapés) et au Département du système d'information. L'expérimentation se structure en trois phases: la première est l'autoévaluation, qui consiste en l'analyse approfondie, systématique et périodique des activités et des résultats de la structure d'organisation. La deuxième phase sera consacrée aux améliorations et prévoit l'élaboration et l'application du plan d'amélioration. Enfin, il y aura la clôture du projet et la validation des résultats obtenus, c'est-à-dire mesurer les résultats de l'intervention.

Des services de qualité sont indispensables quand des vies humaines sont en jeu. C'est alors que la Protection civile et le Corps valdôtain des Sapeurs-Pompiers s'engagent à atteindre des niveaux de performance toujours plus élevés. Parmi les activités de spécialisation les plus importantes, citons la réalisation de la Centrale unique pour la gestion des appels d'urgence et de secours qui, une fois terminée, permettra de coordonner encore plus efficacement et rapidement les interventions de la Protection civile, du Secours Alpin, des Pompiers, du 118 et du Corps forestier de la Vallée d'Aoste, par l'intégration organisationnelle et technique des trois centrales opératives œuvrant actuellement à Aoste. La Protection civile régionale aspire à devenir un centre de compétence au niveau national pour toutes les activités de mise en sécurité des sites à risques (éboulements et avalanches) et pour toute opération en territoire hostile demandant l'emploi d'explosif.

Le Corps valdôtain des Sapeurs-Pompiers est en train de développer une méthode moderne d'approche aux problématiques traditionnelles de l'anti-incendie, fondée sur l'augmentation de la qualité du service et en créant un système intégré capable de projeter et de développer des parcours de formation. En 2007, par des cours théoriques et pratiques, le Corps a habilité le personnel opérationnel au secours hélitransporté à l'occasion d'accidents routiers difficilement atteignables, permettant l'extraction des personnes de leurs habitacles et leur transport à l'hôpital. Pour former le personnel à des interventions dans les environnements routiers fermés il a été choisi de développer un laboratoire à Sorreley (Saint-Christophe) employé par le personnel opérationnel pour la simulation d'interventions, pour l'étude des problématiques causées par la fumée (qui a une toxicité élevée et qui réduit complètement la visibilité) et pour la pratique de la conduite en tunnel des moyens de secours spécifiques dotés de thermo-caméras qui permettent la reconstruction visuelle de l'environnement.



La fin de cette législature est proche et la tentation de faire le bilan de ce qui a été fait au cours de ces quatre dernières années dans le domaine socio-sanitaire est grande; mais je pense qu'il y aura d'autres moments pour se dédier à ce genre d'exercice. Je considère qu'il est plus opportun aujourd'hui de regarder vers le futur afin d'achever les activités et les projets sur lesquels nous sommes en train de travailler. Sur le plan de la santé, regarder vers le futur signifie poursuivre l'amélioration de la qualité de la vie pour garantir la possibilité à tous les Valdôtains de se soigner sans devoir se rendre à l'extérieur de la Vallée.

Notre système hospitalier, déjà riche en services d'excellence, sera ultérieurement amélioré grâce aux services de radiothérapie et d'hémodynamique. Ce dernier permettra aux patients touchés par la cardiopathie d'effectuer les angioplasties in loco.

Les récentes prises de position inhérentes à la construction d'un nouvel hôpital, bien que légitimes sur le plan de la démocratie représentative, ont retardé ultérieurement cette modernisation basée sur l'agrandissement à l'est qui est la condition fondamentale pour réunir finalement et rapidement tous les services hospitaliers pour les «patients aigus» au sein d'un seul bâtiment. 2007 a été une année très engageante et la liste des idées, des projets, des services sur lesquels l'Assessorat a travaillé serait trop longue. Il faut tout de même mentionner un projet en particulier qui renferme en lui la poursuite de notre programme de législation: le Plan de zone, c'est-à-dire la participation des communautés locales comme moyen pour une meilleure interprétation et connaissance des besoins sociaux et socio-sanitaires du territoire et des ressources opérationnelles et économiques à disposition. Beaucoup d'opérateurs exerçant dans le domaine social et sanitaire l'ont défini un «changement d'époque». Nous verrons si cela advient quand le Plan sera activé; pour le moment je me limite à constater que le Plan de zone est une occasion privilégiée pour jeter les bases d'une vraie synergie entre Administration régionale, collectivités locales, Usl,

organismes bénévoles, et représente une ouverture à la contribution des communautés locales, en valorisant leur autonomie, qui sauront exprimer concrètement des choix de programmation, de gestion et d'organisation, en favorisant ainsi la réalisation d'une vraie subsidiarité. La réalisation du Plan de zone est en train d'impliquer avant toute chose un changement de mentalité qui ne doit pas être considéré comme une pure suggestion. Lorsque l'on parle de services socio-sanitaires en montagne, le défi consiste vraiment en la capacité, d'un côté, d'assurer une réponse adéquate aux instances manifestées par un groupe restreint de personnes, de l'autre, d'employer de manière appropriée les ressources limitées à disposition.

A ce propos, je pense à un autre défi que le bien-être valdôtain devra affronter dans les prochaines années: l'assistance des personnes âgées.

Les projections démographiques placent notre région en tête en termes de taux de vieillissement: en 2050, 20% des Valdôtains auront plus de 80 ans. Un problème social qui concerne non seulement le futur mais il nous implique aussi déjà maintenant à travers une utilisation importante de ressources régionales, vu qu'en 2007 la Région a dépensé 19 millions d'euros en faveur des organismes-gérants des services pour les personnes âgées et handicapées.

Le Plan de zone nous aidera à donner des réponses dans ce sens. Il s'agit maintenant de commencer à parcourir la nouvelle route avec le même enthousiasme et la même conviction que nous avons eus pour la tracer.

Antonio Fosson

Assesseur à la Santé,
au Bien-être et aux Politiques sociales

Le réseau est une idée antique et moderne en même temps. La nécessité de se mettre en réseau (aujourd'hui spécialement liée à l'emploi des nouvelles technologies) appartient à une tradition politique dont la Vallée est consciente depuis l'Après-guerre. Si le réseau des alliances était traditionnellement composé (en Italie) d'accords avec les autres Régions à Statut spécial et les Provinces autonomes - en particulier Bozen, Trente et le Frioul-Vénétie Julienne - ce même réseau a été, traditionnellement lui aussi, fondé sur les rapports avec ce que l'on pourrait définir - en simplifiant - les «nations sans État» en Europe: Catalans, Écossais, Corses,...

Dans le cadre du travail du bureau de représentation de la Région à Bruxelles, et de la période de programmation européenne 2007-2013, le Gouvernement Caveri a décidé de faire un choix rationnel dans les différents secteurs de la coopération territoriale.

Au-delà du principe de proximité, avec les Cantons suisses et les Régions françaises, il y a le plus ample territoire des Alpes (l'Espace Alpin y compris) et, avec une vision plus large encore, le choix d'avoir un partenaire privilégié

dans chaque Pays de l'Union européenne. Un travail en progression, qui a été fondé sur quelques principes: les régions peuvent être choisies parce qu'elles sont géographiquement proches de la Vallée d'Aoste (donc montagnardes), parce qu'elles vivent un égal danger de marginalisation (et c'est le cas des îles), parce qu'il s'agit de territoires avec des minorités linguistiques ou nationales ou, enfin, parce qu'elles ont un grand pouvoir législatif. À partir de ces conditions prises individuellement ou ensemble - afin de saisir au mieux les possibilités qui sont offertes par les programmes européens de coopération territoriale et les programmes de coopération thématiques- quelques liens étroits d'amitié avec des réalités européennes ont déjà vu le jour. En plus des rapports de longue durée qui se fondent sur les ententes internationales traditionnelles (citons la région polonaise de Warmie et Mazurie), la Région a développé des rapports de coopération avec le conté suédois de Örebro, la région tchèque de Liberec, les îles finlandaises Åland, la vallée polonaise de Klotzko, les îles Féroé.

L'objectif à moyen terme est celui de créer un réseau de régions qui partagent les mêmes ambitions et les mêmes problèmes afin de collaborer à la réalisation d'initiatives communes, de soutenir les intérêts communs avec une plus grande force au sein des institutions européennes, d'identifier et de projeter des activités concrètes et d'instaurer des contacts institutionnels qui puissent également contribuer à la promotion économique, touristique et culturelle de la Région. La création d'un réseau de rapports internationaux ne peut pas exister sans un support à la formation des jeunes qui aspirent à travailler dans un contexte international. Aux stages traditionnels qui sont effectués au bureau de la Région à Bruxelles, s'ajoutera, à partir de 2008, la possibilité d'effectuer des stages auprès de la Banque Mondiale (grâce à un accord signé avec l'organisation internationale ayant son siège à Washington).



W
Z
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O

R

EMONTÉES MÉCANIQUES



De nombreux investissements ont été financés pour l'amélioration des équipements en infrastructures des domaines skiables valdôtains, essentiellement par la révision ou la substitution des installations obsolètes et par l'amélioration des réseaux d'enneigement programmé de façon à optimiser l'efficacité de la fonctionnalité des stations et de les rendre disponibles même quand les précipitations sont insuffisantes.

Le projet définitif de la nouvelle télécabine Aoste-Pila a été approuvé: le gérant de l'installation a déjà attribué les travaux et pourra les effectuer au cours de la prochaine saison d'été.

Enfin, les lignes directrices pour le développement du projet définitif du nouveau téléphérique du Mont-Blanc, dont le but est de substituer l'installation proche de son échéance technique et de mettre en valeur les stations du Pavillon et de Pointe Helbronner, ont été établies.

S

OCIO-SANITAIRE SANITAIRE



L'hôpital de l'avenue de Genève sera agrandi vers l'est et tous les services seront réunis en un seul siège. Cette décision, prise par le Gouvernement régional -dégà dans son programme de législature-, n'a jamais été un choix idéologique mais une décision dictée par la réalité et par les problématiques concrètes auxquelles il faut répondre concrètement. L'agrandissement vers l'est permettra de transférer à l'avenue de Genève les services présents dans la structure du Beau-regard (la maternité, la gynécologie, la gastro-entérologie, etc.) et ceux de l'ancienne maternité (citons la psychiatrie et la neuropsychiatrie infantine), dans l'optique d'une meilleure fonctionnalité en termes de soins envers les patients en phase de maladie aiguë. Il sera en même temps possible d'économiser des ressources qui pourront être destinées à d'autres services (pour la formation, l'adoption de technologies nouvelles, etc.). Le nouvel édifice -qui se dressera sur l'actuel parking et qui sera réalisé en sept-huit ans- se composera de quatre étages et son emplacement à l'extérieur de l'hôpital actuel ne gênera que très peu le fonctionnement de la structure. Sur le territoire, l'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des

Politiques sociales a fait démarrer l'élaboration du Plan de zone, qui peut être considéré comme le plan d'urbanisation des services sociaux, socio-sanitaires et de tous les services et de toutes les interventions qui s'adressent à la personne et à la famille. Cette élaboration se fait avec la collaboration directe des administrateurs locaux, partenaires indispensables pour une meilleure lecture et connaissance des besoins du territoire et des ressources opérationnelles et économiques disponibles. L'Usl et le secteur du bénévolat y collaborent également avec leurs apports fondamentaux. L'implication importante de tous les acteurs œuvrant sur le territoire en matière socio-sanitaire s'avère également fondamentale en termes de prévention. En octobre 2007, la Vallée d'Aoste a promu deux campagnes. Elle a été la deuxième région italienne à mettre en œuvre le programme de prévention par vaccin contre le Papillomavirus humain, qui vient s'ajouter au test Pap, instrument efficace pour prévenir les tumeurs au col de l'utérus (la deuxième cause de mort par cancer chez les jeunes femmes en Europe). Le vaccin est offert gratuitement à toutes les filles de douze et seize ans. La vaccination est offerte aux autres femmes avec une réduction

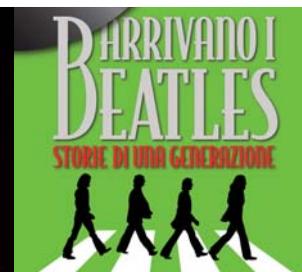
de 50% par rapport au prix des pharmacies. La *Campagne de prévention contre les accidents domestiques* a également démarré. La campagne concerne en particulier les enfants, les ménagères et les personnes âgées parce que, en Vallée d'Aoste, ce sont ces couches de la population qui subissent le plus grand nombre d'hospitalisations dues par ce genre d'accidents. La campagne se développera autour de deux axes: la distribution de matériel d'information et l'implication des réalités locales pour définir les réponses aux besoins sanitaires et socio-sanitaires de la population. En matière de politiques juvéniles, en 2007 les lignes directrices régionales *Vers les nouvelles politiques en faveur des jeunes générations* ont été élaborées et le premier Séminaire régional en la matière a été organisé entre administrateurs locaux. Soixante mille euros ont été destinés au financement de 17 projets présentés par des groupes juvéniles en faveur des jeunes eux-mêmes. Mais l'Assessorat a surtout prévu de constituer un groupe régional permanent de travail sur les politiques juvéniles et d'adopter le *Pacte régional pour les jeunes*, qui replacera de façon forte et nette les questions des jeunes dans une perspective de communauté.



Pour commémorer le neuvième centenaire de la mort de Saint-Anselme, la Région a promulgué une loi spécifique, par laquelle un Comité a été créé et chargé d'élaborer le programme des célébrations. Il s'agit d'un vaste programme d'initiatives qui se conclura en 2009 par un congrès consacré au Saint, en plaçant sa pensée philosophique dans le contexte de son époque contemporaine.

Au cours des deux prochaines années, sera rééditée l'Opera omnia du grand penseur par la publication de trois titres; la statue qui lui est consacrée en rue Xavier de Maistre sera restaurée, tout comme la pierre commémorative placée sur Maison Tercinod.

A l'intérieur de la Cathédrale, est prévue la révision du parcours du Musée du Trésor tandis que, en ce qui concerne la Collégiale de Saint-Ours, les travaux concerneront la restauration de la chapelle du Prieuré, les éléments archéologiques du cloître et la réalisation d'une vidéo consacrée aux chapiteaux. Enfin, un subside sera octroyé à l'Académie Saint-Anselme afin qu'elle puisse meubler son nouveau siège, à l'intérieur de la Maison Saint-Anselme de Gressan.



Nous en sommes à la 23^{ème} édition de la *Saison Culturelle*. D'octobre à mai, chaque année, elle propose un riche calendrier de spectacles et de conférences, capable de satisfaire n'importe quelle préférence. La musique (de toute époque et tout pays), le théâtre, le music-hall, la danse et le cinéma s'alternent et créent un véritable kaléidoscope qui, au cours de l'édition 2006/2007, a enregistré un peu moins de 35 mille spectateurs.

Cette année, sont au programme une trentaine de spectacles, une soixantaine de projections et une douzaine de conférences. Bon nombre de ces événements sont en langue française. La dépense globale flirte avec les 1,5 millions d'euros: un chiffre qui témoigne de la profonde et continue attention que l'Administration régionale réserve à la culture. Les structures de l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture sont toutefois engagées sur d'autres fronts aussi. Nous citerons les expositions puisqu'il y en a une en particulier qui est étroitement liée à la *Saison Culturelle* et qui caractérisera l'hiver et le printemps de la Vallée d'Aoste.

En effet, au début du mois de décembre, les Beatles sont arrivés chez nous avec l'exposition de la principale collection italienne de «memorabilia» au Musée archéologique régional et au Centre Saint-Bénin. Il s'agit d'une vitrine d'envergure internationale, à côté de laquelle une série d'initiatives, localisées sur le territoire régional tout entier, est en train de transformer notre région en une véritable Liverpool des Alpes.

Sapeurs-Pompiers



1381 interventions du 1er janvier au 30 octobre 2007 (dont 292 pour l'extinction d'incendies, 124 pour des dégâts des eaux et 93 pour des accidents de la route); 203 professionnels opérationnels. Ces chiffres expliquent pourquoi le Corps valdôtain des Sapeurs-Pompiers a besoin d'une organisation complexe et d'une articulation territoriale: une structure centrale, deux structures détachées de professionnels (l'un à l'aéroport et l'autre à Courmayeur) et 74 structures détachées de volontaires.

La nécessité de mettre en œuvre une politique de la formation qui soit homogène, séquentielle et coordonnée est tout aussi évidente. C'est seulement de cette façon que l'on peut garantir une culture technique et de gestion ainsi qu'une capacité opérationnelle à même de répondre de façon adéquate aux attentes et aux investissements effectués.

En 2007, les pompiers professionnels ont effectué quelques 7.810 heures de formation (articulées en 26 cours auxquels 260 hommes ont participé), tandis que les volontaires en ont fait 4.300.

Il faut ajouter à cela les exercices réalisés par les détachements de volontaires qui s'élèvent à 13.500 heures.

La formation spécialisée du Corps, déterminée par les caractéristiques spécifiques de notre territoire, a conduit à l'augmentation des performances des équipes hélicoptérées et à l'organisation d'une véritable école pour le secours en tunnel.

Saveurs



Saveurs du
VAL D'AOSTE

Depuis 2004, année au cours de laquelle l'approbation de la loi régionale par laquelle *Saveurs du Val d'Aoste* -le label de qualité pour le secteur agroalimentaire et œnogastronomique valdôtain- a été créé, l'Assessorat du Tourisme, des Sports, du Commerce et des Transports a travaillé avec l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles pour établir une proposition de règlement définissant les qualités devant être remplies, par les établissements commerciaux, pour accéder à la marque de qualité.

Ont collaboré de façon déterminante à ce travail, qui s'est conclu en 2007, les organismes et les associations d'entrepreneurs des secteurs économiques intéressés. La contribution en idées et suggestions de ces derniers a permis la définition d'un contexte de règles capables de favoriser le lancement de la phase de première expérimentation du produit et la diffusion progressive de l'emploi du label *Saveurs du Val d'Aoste* comme élément distinguant les établissements de distribution et de vente de la production agroalimentaire et œnogastronomique valdôtaine.



Produire des formules et des procédures de gestion visant à obtenir des niveaux d'efficacité plus élevés et à assurer uniformité et homogénéité de l'action administrative sont des tâches qui reviennent au Secrétaire général de la Région qui a mis en œuvre de nombreuses et importantes initiatives, en termes de simplification administrative aussi. Dans le domaine de la définition des objectifs de gestion des dirigeants pour l'année 2007, l'accent a été mis sur le contrôle et sur le raccourcissement de la durée des procédures ainsi que sur leur informatisation et rationalisation. De nombreuses structures ont choisi des objectifs de réduction des temps de perfectionnement de leurs processus de compétence.

Un groupe de travail a été constitué afin d'introduire un document électronique au sein de l'Administration régionale, prévoyant la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implémentation des procédures, sa première application dans quelques secteurs, pour en évaluer les effets et y apporter les corrections éventuelles ainsi que pour l'élargissement du projet, avec l'emploi graduel du document électronique dans toutes les structures régionales. Les analyses visant à l'introduction du contrôle de gestion au sein de l'Administration régionale sur la base de la méthodologie utilisée pour l'introduction de la comptabilité analytique des Communes sont terminées.

Le travail pour la définition des dispositions d'application de la loi régionale n° 13 de 2005, concernant l'acquisition de biens et services en économie, arrive à son terme. La progression des phases d'application de la loi sera définie et articulée en deux temps: Programmation des achats et définition des options praticables pour le choix du contractant et Définition des procédures d'attribution en économie.

En 2007, la Présidence de la Région a garanti les procédures d'application -au niveau régional- des activités concernant le service civil national, en assumant les fonctions qui lui ont été progressivement transférées par le Bureau national pour le service civile. La Région a particulièrement soigné l'adaptation des organismes déjà accrédités et inscrits à son registre régional; a géré toutes les procédures dérivant de l'appel à projets de service civil pour l'année 2007 en rédigeant les classements et en faisant directement démarrer l'activité de formation s'adressant aux opérateurs locaux de projet; a garanti la participation aux tables de travail nationales du service civil; a géré le bureau d'information et s'est occupé des rapports avec les associations et les organismes de bénévolat accrédités.

L'année 2007 a pourtant été caractérisée principalement par la préparation de la loi régionale n° 30, de définition du service civil valdôtain. Cet acte vient de la volonté de donner une opportunité de service concret à notre communauté de la part des jeunes valdôtains, sur la base de projets conçus au niveau régional par des organismes œuvrant sur le territoire qui devraient mieux interpréter les besoins que ce territoire exprime. Son but est également d'élargir le domaine de fonctionnement et les sujets impliqués par ce service. C'est ainsi qu'un système de service civil régional, auquel tous les organismes qui œuvrent sur le territoire régional -y compris les collectivités locales- peuvent participer, a été créé sur la base de caractéristiques qui seront établies en fonction des particularités régionales.

Au cours de l'année, 25 volontaires ont présenté une demande pour participer au service civil.



Le sol est ce que nous piétons tous les jours et ce qu'il vaut mieux garder constamment sous nos pieds. Le risque hydrogéologique, c'est précisément cela: le sol se dérobe à cause des éboulements, des inondations, des tremblements de terre,...

En Vallée d'Aoste, les zones présentant un risque hydrogéologique élevé représentent environ un cinquième de la surface où s'est établi l'Homme; ce pourcentage monte à presque 40% si l'on considère aussi les zones à moyen risque. Ces zones concernent tous les centres habités et les infrastructures de la région.

Le cadre global du risque potentiel est désormais connu puisque la cartographie des zones non-bâtissables est presque achevée. En partant de cette répartition, un approfondissement a été lancé pour les zones à risque élevé où se trouvent des centres habités, afin d'identifier les interventions nécessaires pour leur mise en sécurité. Au cours de 2006, des études relatives à 46 situations ont été effectuées et rendues et les évaluations pour 105 autres situations ont démarré (elles seront achevées d'ici à 2009).

Les études et les approfondissements sont d'autant plus nécessaires si on prend en considération les changements climatiques attendus.

Au cours de 2006, 80% des interventions post-inondation ont été réalisées ou en train d'être terminées, puisque les interventions les plus importantes ont déjà été terminées. Les interventions d'urgence (c'est-à-dire les interventions effectuées pour faire face aux problèmes survenus au cours de l'année) effectuées par la Région ou par les Communes se chiffrent à 5 millions d'euros environ. Des interventions de mise en sécurité du territoire ont été lancées pour environ 15 millions d'euros.

Il ne s'agit pas seulement d'interventions de mise en sécurité par des travaux: en effet, le système de prévision des phénomènes naturels, coordonné par le Centre fonctionnel et pleinement opérationnel, permet d'affronter la question de la sécurité des personnes par des mesures actives de protection civile.



En 2007 aussi la Vallée d'Aoste a lié son image aux sports de haut niveau, et plus particulièrement au rugby. A la fin du stage de préparation de l'équipe nationale italienne à Morgex, La Salle et Aoste en juillet et août, en préparation de la Coupe du Monde, ce sport a permis à Saint-Vincent d'accueillir un important match-test Italie-Japon, auquel cinq mille passionnés venant de plusieurs régions italiennes ont assisté et qui a bénéficié d'une grande couverture médiatique par les importantes télévisions italiennes et internationales qui étaient présentes.

2007 a aussi marqué la consolidation des relations avec quelques fédérations sportives japonaises par le biais de stages effectués par les équipes nationales de sports sur glace, et plus particulièrement le patinage. D'autres disciplines sont également venues en Vallée d'Aoste (ski nordique et judo), avec la participation des équipes nationales d'Italie et de Tunisie. En 2007, il y a aussi le *Parallelo di Natale* à Pila, avec les athlètes du cirque blanc et les Vip du monde du spectacle.

Sont aussi très appréciés le *Trophée Mezzalama*, le tour cycliste international par étapes de la Vallée d'Aoste, les championnats italien et du monde de baby-foot, la *Marcigranparadiso*, les championnats du monde de winter triathlon, les finales de la coupe du monde de ski de vitesse, le *Trofeo Prezzemolo*, le premier *Trophée Mont-Blanc de Free Ride*, le *Rally de la Vallée d'Aoste* et le *North face ultra Trail du Mont-Blanc*.

STRUCTURES RÉSIDENTIELLES SOCIO-SANITAIRES



Les structures résidentielles socio-sanitaires que l'Administration régionale met à la disposition (directement ou par des conventions) de la population afin de répondre de façon appropriée à l'exigence de structures sur le territoire et de développer l'activité d'assistance sont nombreuses. Depuis janvier 2007, en plus de la Maison Betània (à Aoste), est ouverte la communauté protégée de Montjovet pour les handicapés psycho-physiques. A Châtillon par contre, la communauté thérapeutique «La Lumière», pour les handicapés mentaux, a été mise en fonction.

Les personnes touchées par de graves pathologies les rendant invalides sont accueillies à l'Agence de services à la personne Jean-Boniface Festaz d'Aoste. Au sein de celle-ci fonctionne l'Unité d'assistance prolongée destinée à dispenser (totalement à charge du Service sanitaire régional) des prestations sanitaires de haut niveau à des personnes qui ont dépassé la phase aiguë de la maladie. Ne pouvant être assistées à domicile de façon adéquate, ces personnes ont besoin d'être accueillies dans des structures non hospitalières où des soins sanitaires appropriés seraient toutefois garantis. Les patients, souffrant d'une tumeur cancéreuse, dans une phase de leur maladie qui provoque une dépendance en termes d'assistance sanitaire sont également accueillis dans cette structure (en attendant que la restauration du Beauregard pour la mise en service de l'Hospice soit achevée).

Dans la même structure fonctionne aussi, depuis septembre, un centre de jour d'un Noyau résidentiel pour les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer (qui vient s'ajouter à celle de Donnas et aux Résidences sanitaires et d'assistance d'Aoste et d'Antey-Saint-André) mais également pour les personnes atteintes de syndromes démentiels auxquels s'ajoutent des troubles comportementaux.

STRUCTURES SPORTIVES



Au cours de l'été 2007, la loi régionale n°16 a été approuvée. Elle a donné de nouvelles adresses et un nouvel élan à la réalisation des infrastructures sportives d'intérêt régional, à la suite duquel une série d'initiatives a été lancée afin de promouvoir le tourisme de randonnées.

Les procédures pour la réalisation de la piste cyclable de la Valdigne (Pré-Saint-Didier/Morgex/La Salle) et du parcours de VTT Valpelline, Roisan, Aoste, Quart, Nus, Verrayes, Tognon, Valtouranche, Breuil ont démarré. Une offre régionale d'itinéraires de tourisme en vélo est en train d'être établie. Le projet d'exécution du troisième lot de la piste cyclable sur le territoire de la Communauté de Montagne Mont-Émilie (qui dispose d'une longueur de 12 km sur le tronçon déjà presque entièrement parcourable entre Fénis, Sarre et Gressan) a été approuvé.

Enfin, la Région a demandé la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un parcours en vélo suivant l'itinéraire du fond de la vallée, qui se fera en reliant les tronçons qui existent déjà ou qui sont en cours de conception.

T RAFFIC



Sécurité routière, protection de la santé et sauvegarde de l'environnement sont les trois principes autour desquels s'est axée l'action de la Région en matière de réglementation des flux de trafic. Des principes qui ont été réaffirmés par une loi régionale de 2006 qui établit, entre autres, que sur la base des connaissances techniques et scientifiques, ainsi que des initiatives de monitoring, le Conseil de la Vallée définit, tous les deux ans, sur proposition du Gouvernement régional, la limite moyenne quotidienne de poids lourds dépassant les 7,5 tonnes pouvant traverser les tunnels du Mont-Blanc et du Grand Saint-Bernard. En décembre 2007, le Gouvernement régional a déterminé ce quota à 1.600 véhicules pour le tunnel du Mont-Blanc et à 300 pour celui du Grand Saint-Bernard, sur la base de données scientifiques objectives.

Parallèlement, une convention a été signée avec la Société des Autoroutes Valdôtaines pour la réduction de 20% des tarifs pratiqués aux travailleurs migrants sur le tronçon Pont-Saint-Martin/Aoste, afin de décongestionner la route nationale 26, réduire le temps de voyage et garantir une certaine sécurité au niveau de la circulation, sans oublier une réduction conséquente de l'impact environnemental du trafic local. 312 automobilistes (données recueillies à la date du 30 novembre) ont profité de cette opportunité. Il a également été pensé, par une loi spécifique, de favoriser le renouvellement du parc automobile en substituant les anciens véhicules par de nouveaux Euro 4. La disponibilité financière 2007 (823 mille euros) a permis de satisfaire 734 demandes. Les autres demandes présentées seront traitées au cours de 2008. En 2007, beaucoup a été fait pour l'amélioration du transport public et par conséquent pour la protection de l'environnement.

Trois millions d'euros ont été engagés pour permettre l'achat de treize autobus fonctionnant au méthane par la société concessionnaire choisie pour assurer le service de transport public local dans la ville d'Aoste et de ses alentours. En 2008, sept autres bus seront achetés. La période expérimentale du service sur demande dans la zone de la colline d'Aoste, baptisé *Allô Bus*, est terminée. Les résultats sont encourageants et ont montré une augmentation des présences quotidiennes moyennes (qui sont passées de 58 à 148 personnes par jour), selon des coûts cohérents avec les prévisions effectuées. Ce service fera partie de la programmation permanente locale du transport public. En ce qui concerne le chemin de fer, un accord avec la Région Piémont a été signé pour la définition des interventions à effectuer pour l'amélioration de la ligne Chivasso-Aoste (avec une dépense prévue de 40 millions d'euros).

T OURISME



Grâce à la loi régionale n° 29 de 2007, les dispositions régionales concernant la profession de moniteur de ski et les écoles de ski ont été mises à jour pour les adapter au contexte régional et aux nouvelles exigences techniques et professionnelles de ce secteur. Les changements les plus importants concernent le domaine de la formation, l'exercice de la profession et les modes d'attribution des autorisations pour l'ouverture des écoles de ski. Parmi les nouveautés les plus significatives il y a l'introduction de l'obligation de la pratique professionnelle (avec rétribution régulière et auprès d'une école autorisée) que tout nouveau moniteur doit faire après avoir obtenu l'habilitation à la profession. Les dispositions nouvelles prévoient des qualités requises plus précises pour garantir la fonctionnalité des écoles de ski. Le nombre minimal de moniteurs dont une école doit disposer pour pouvoir exercer a été revu.

En 2007, l'Assessorat du Tourisme, des Sports, du Commerce et des Transports, a essayé de développer une méthode d'analyse des données concernant les flux touristiques qui puisse être un instrument utile dans les phases de définition des stratégies de développement touristique des territoires et de leur promotion et commercialisation. Les résultats des analyses conduites ont été illustrés aux opérateurs du secteur au cours de deux rendez-vous: le congrès *L'offre touristique et le facteur humain, les savoirs et les compétences*, et la rencontre sur le thème *La promotion 2008*.

En matière de promotion touristique, il faut souligner la participation à d'importants salons de ce secteur: Reiseliv à Oslo, CMT à Stockarde, MITT à Moscou, TUR à Göteborg, Salon des Randonnées à Paris, Eqsui y Montana à Madrid, WTM à Londres, pour ne citer que les plus renommés. Il faut ajouter qu'à la BIT de Milan la Vallée d'Aoste s'est présentée à travers un stand complètement renouvelé. L'accord de collaboration avec une agence turinoise a permis de sensibiliser et d'impliquer davantage les médias italiens dans la promotion de la destination touristique Vallée d'Aoste.

TRANSFUSION SANGUINE



Les activités effectuées autour de la transfusion sanguine font partie intégrante du Service sanitaire régional et se fondent sur la donation volontaire, périodique, responsable, anonyme et gratuite du sang et de ses composants, avec la participation des Associations de donateurs volontaires de sang.

La Vallée d'Aoste s'est munie d'un *Plan régional du sang et du plasma 2007-2009*, qui poursuit quelques objectifs fondamentaux afin de maintenir une autosuffisance régionale et une contribution adéquate au niveau national en termes de transfusion sanguine et d'hémocomposants, de prendre soin de la santé des citoyens par les plus hauts niveaux de sécurité tout au long du processus qui va de la donation à la transfusion du sang et d'uniformiser les prestations de transfusion pour tous les citoyens sur le territoire régional tout entier.

En mai 2007, la Région a signé une convention avec la Région Piémont pour la création d'un système de communication fonctionnel entre les Centres régionaux de coordination et de compensation, visant à l'échange d'hémocomposants afin d'activer rapidement les procédures d'urgence en cas de catastrophes et au soutien du *Piano Sardegna* pour répondre aux exigences des sujets hémophiliques.

TRANSPLANTATIONS



La Vallée d'Aoste n'a pas une superficie assez importante pour justifier la création d'un Centre régional pour les transplantations et, actuellement, elle se limite aux fonctions de prélèvement et d'explantation. La Région a donc signé -pour la protection de la santé de ses citoyens dans ce secteur très complexe- une convention avec la Région Piémont (tout récemment renouvelée) afin de constituer un Centre interrégional pour la transplantation des organes, des tissus et des cellules.

En 2006, sept Valdôtains ont subi une transplantation (trois des reins, deux du foie et deux autres des poumons). A l'hôpital d'Aoste, 37 prélèvements de tissu de la cornée en 2006 et 30 en 2007 ont été effectués, tandis qu'onze personnes se sont soumises à la transplantation de la cornée entre 2006 et 2007.

En ce qui concerne la transplantation de cellules, les deux dernières années ont été caractérisées par 37 nouvelles inscriptions de citoyens valdôtains dans le Registre régional des donneurs de moelle osseuse.



Dans le secteur des transports, quelques actions significatives sont à signaler.

Les nouveaux programmes pour le transport local public ont été établis et entreront en vigueur le 1er janvier 2008.

Parmi les nouveautés les plus intéressantes, citons la modification substantielle de la ligne de ceinture du fond de la vallée, dans le bassin de la basse Vallée, qui doublera la fréquence actuelle de passage et l'introduction d'un service de transport sur demande dans les zones à faible requêtes de ce même bassin.

Les démarches pour le choix de la société à laquelle sera confiée la réalisation du service pour les handicapés entre 2008 et 2014 ont démarré; le nouveau système permettra le contrôle des véhicules par satellite, afin de garantir un contrôle précis des services.

L'extension de la carte Vda Transport (jusqu'à présent utilisée par les usagers d'un certain âge ou handicapés qui bénéficiaient ainsi d'avantages) à la quasi-totalité des titres de transport d'entreprises a été décidée.

Ainsi, à partir de janvier 2008, les titres de transport relatifs au transport public par autobus (trajet unique exclus) seront chargés sur la carte sans contact régionale. Ladite carte aura également la fonction de porte-monnaie électronique rechargeable.



La Vallée d'Aoste a son Université depuis l'année 2000, une Université qui a progressivement grandi et dont l'offre s'axe actuellement autour de cinq Facultés, d'une école de spécialisation pour les professeurs de l'enseignement secondaire et de deux masters de premier niveau.

Au cours de 2007, un événement historique a jeté les bases pour le développement futur de l'Université de la Vallée d'Aoste. Le 22 mai, le Ministre de la Défense et le Président de la Région ont signé une entente afin que la Caserne «Testafochi» devienne propriété de l'Administration régionale. Une cession qui ouvre de nouvelles perspectives et qui prévoit un projet de reconversion de cette importante surface en plein centre de la ville d'Aoste au profit de l'Université valdôtaine.

La Caserne sera transformée en un véritable campus universitaire qui accueillera aussi bien les locaux destinés à la formation et à l'administration que l'accueil résidentiel des étudiants (200 places). En ce qui concerne la présence de Facultés techniques en Vallée d'Aoste, en 1990, le Diplôme universitaire en Ingénierie des Télécommunications avait été instauré, en collaboration avec l'Ecole Polytechnique de Turin. La même collaboration avait transformé ce diplôme en un véritable cours universitaire en Ingénierie informatique.

Une nouvelle étape a été rejointe en 2007: le Pôle technologique de Verrès a été inauguré et il est désormais le siège de deux cours, puisque l'Ingénierie électromécanique s'est ajoutée à l'Ingénierie informatique. Les objectifs du projet, qui a redonné vie à l'ancienne cotonnerie Brambilla, ne s'arrêtent pas au domaine scolaire: l'Administration veut instaurer un système qui, d'un côté, favorise la naissance de nouvelles entreprises et, de l'autre, fournit une aide aux industries existantes du point de vue de la modernisation, de l'organisation, de la production.

L'habitation est un des engagements les plus importants pris dans le programme de législation. Après une évaluation attentive des besoins et une longue concertation entre les différents intéressés - Régions, Communes, Arer - nous sommes parvenus à l'approbation d'une loi régionale organique qui a l'avantage de coordonner toutes les mesures de ce secteur en rendant flexible, en fonction des urgences, l'action des organismes publics qui entend y donner les réponses les plus adaptées. Grâce à cet instrument et à la continuelle confrontation entre les institutions et les partenaires sociaux, nous voulons éliminer le problème de l'urgence en matière de logement - déjà faible -, aider les plus démunis à payer leurs loyers, accompagner certaines composantes sociales dans la recherche d'une maison, comme par exemple les jeunes couples, les personnes âgées, les étudiants; faciliter l'achat d'une maison afin d'en devenir le propriétaire. Tout cela avec la volonté d'affronter les besoins, là où ils se déclarent, d'un point de vue territorial et avec une attention particulière pour le territoire à travers la restauration du patrimoine immobilier existant.

En ce qui concerne le secteur des Ouvrages publics, après avoir achevé les travaux de l'ancienne cotonnerie Brambilla, les travaux de restauration de l'ex Cinéma Splendor et de modernisation de l'hôpital sont en phase d'achèvement, après avoir résolu des imprévus particulièrement complexes. Les citoyens valdôtains verront finalement bientôt croître la qualité des services dans deux importants secteurs tels que la santé et la culture.

Avec la loi régionale en matière de routes, ont été acquis les moyens juridiques et administratifs - qui s'ajoutent aux moyens financiers - qui permettront de mieux gérer le vaste réseau routier régional, en particulier en matière de sécurité.

L'environnement a été l'objet d'une activité significative dans tous les secteurs.



Il faut toutefois souligner l'approbation du Plan de Protection de l'Air à travers lequel les structures des différents Assessorats ont travaillé en synergie permettant ainsi au Gouvernement d'appliquer des mesures importantes.

L'approbation d'une nouvelle loi très structurée en matière de déchets a été très importante puisque son objectif est de rendre plus efficace l'action entreprise afin d'atteindre des objectifs fondamentaux comme la diminution des quantités produites, l'augmentation du tri sélectif et de la récolte des matériaux recyclables ainsi que la préparation de la structure destinée au traitement final des déchets. Enfin, il faut rappeler le Plan d'Aménagement Paysager et Environnemental par le biais duquel plus de quatre millions d'euros sont destinés à financer 10 projets proposés dans autant de Communes afin de remédier à des situations de dégradation environnementale, ou bien - à travers des travaux de restauration et de réfection - une utilisation touristique, récréative, culturelle des zones environnementales marginalisées.

C'est dans ces conditions que nous avons bon espoir, au cours des derniers mois de cette législation, d'arriver au terme des derniers engagements pris avec le programme que nous avons à cœur de réaliser tant dans le vaste secteur des travaux publics que dans le domaine de l'environnement.

Alberto Cerise

Assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics

La Vallée d'Aoste a de grandes richesses naturelles, historiques et artistiques. Un patrimoine qui doit être protégé mais qui doit également être mis en valeur et utilisé. C'est pour cela que de nombreuses initiatives ont été programmées ou réalisées en 2007. Citons-en quelques-unes. Les chantiers archéologiques présents sur la Place Giovanni XXIII et la Place Roncas ont été ouverts au public grâce à *Chantiers événement*: une visite en sécurité, au cours de laquelle un guide expérimenté fournissait des renseignements concernant les recherches en cours, en expliquant les différentes phases des fouilles archéologiques. Au vu du succès de l'initiative, l'idée d'*Archéologie en Fête* a vu le jour. À l'occasion de la Foire d'été 2007, l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture a proposé une série d'initiatives - dont le fil rouge a été l'archéologie - qui regroupait aussi la musique, la photographie et le théâtre.

À Saint-Martin-de-Corléans, à Aoste, les travaux de construction des structures inhérentes au Parc archéologique dans la zone mégalithique continuent. Il s'agit d'une intervention complexe, qui a besoin de ressources économiques et professionnelles adéquates, dont le but est de valoriser le patrimoine extraordinaire retrouvé sur le site et, en même temps, de créer un centre de documentation de référence du mégalithisme alpin en Europe.

En ce qui concerne les châteaux valdôtains, des actions visant à agrandir et à améliorer l'offre touristique et culturelle ont été réalisées. Il s'agit de l'adaptation des instal-



lations, mais surtout de la révision des aménagements et des parcours de visite, enrichis par des informations didactiques. Les fermetures antérieures des châteaux intéressés ont permis de ne pas produire des carences excessives dans l'offre touristique globale.

Sont actuellement ouverts au public les châteaux d'Issogne, Féris, Verrès, Sarre, Savoia (à Gressoney-Saint-Jean), Ussel (à Châtillon) et Sarriod de la Tour (à Saint-Pierre), tandis que sont fermés, pour des interventions diverses et pour des projets de mise en valeur, les châteaux d'Aymavilles, Quart et Baron Gamba (à Châtillon). Pour ce dernier, l'élaboration du projet visant à l'aménagement de la pinacothèque régionale est en cours, tandis qu'en ce qui concerne le château d'Aymavilles la restauration des pièces intérieures et les travaux pour l'aménagement du musée de la collection d'art de propriété de l'Académie Saint-Anselme sont en cours. L'ouverture du Musée de l'Artisanat Valdôtain s'approche elle aussi: les travaux à la Villa Montana de Féris se poursuivent et les travaux d'aménagement ont été attribués. À l'intérieur seront exposées les collections de l'Institut valdôtain de l'Artisanat typique (500 pièces environ) et celle de l'Asses-

sorat de l'Éducation et de la Culture (150 objets). La Commission scientifique poursuit toutefois sa recherche sur le territoire dans le but d'acquiescer d'autres objets par l'intermédiaire de collectionneurs privés, afin de compléter l'exposition. L'aménagement naturaliste est par contre au centre du projet dont l'acteur principal est le Marais de Morgex et La Salle. Il s'agit d'un site d'importance communautaire qui comprend, en son intérieur, une réserve naturelle régionale. L'initiative entend stimuler la mise en valeur d'un patrimoine précieux de par ses caractéristiques fauniques et liées à la flore mais également de par les potentialités économiques que son utilisation pourrait engendrer.

Le but est alors double: rendre une identité territoriale et environnementale à la zone en suggérant, dans le même temps, ses utilisations scientifiques, récréatives et économiques. Succinctement, la proposition prévoit: la création d'un centre de recherche sur la biologie alpine (qui devrait être achevé en 2008); l'aménagement de la réserve naturelle et de la zone tout entière; la réalisation d'un écomusée; la mise en place d'une série de parcours thématiques; la réalisation de parcs et de structures de liaison.



Le 12 septembre 2007, la Chambre des Députés, tout comme le souhaitait une résolution du Conseil de la Vallée datant du mois de mai 2006, a approuvé un projet de loi en matière de «Ratification et exécution de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, approuvée à Paris le 17 octobre 2003».

La candidature des Alpes Walsers quant à son inscription dans la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco pourra ainsi se transformer bientôt en réalité.

Entretemps, en 2007, l'expérimentation de trois guichets linguistiques walsers a continué et le projet Interreg Walsers Alps s'est achevé. Il a réuni, au cours de presque trois ans de travail, les communautés Walsers réparties sur le territoire de cinq États européens.

Le but de ce projet était de réfléchir sur cette culture dans le contexte de la société actuelle. La vitalité des initiatives réalisées dans l'enclave de Gressoney correspond à l'attention consacrée, dans tout le reste de la région, au patois francoprovençal.

Chaque année, des rendez-vous se répètent: un concours scolaire à la mémoire de l'abbé Cerlogne (plus de trois mille cinq cents enfants concernés, provenant également de la Haute Savoie, des Vallées piémontaises et des Communes de Faeto et Celle San Vito, dans les Pouilles); des cours de patois s'adressant aux enfants et aux adultes, ouverts à tous ceux qui désirent apprendre cette langue ou qui veulent en approfondir leur connaissance.

Au cours de 2007, en application de la Loi italienne n° 482 de 1999, les guichets linguistiques pour le francoprovençal ont été créés: réunis au sein du Brel (Bureau régional pour l'Ethnologie et la Linguistique), ils sont répartis sur le territoire de la manière suivante: Communauté de Montagne Mont-Émilios, Communauté de Montagne Grand-Paradis, Communauté de Montagne Grand-Combin et ville d'Aoste.



L'année 2007, qui se termine sous l'enseigne de la nouveauté pour l'Assessorat du Tourisme, des Sports, du Commerce et des Transports, se caractérise par l'achèvement de nombreuses étapes du chemin de législation. Le cadre actuel représente un valide ensemble de choix politiques pour la Vallée d'Aoste dans les secteurs respectifs de l'Assessorat. Le tourisme est une activité toujours plus en mouvement à étudier, ce que nous avons fait avec une analyse complète des flux de la dernière décennie; une étude qui nous a fourni un panorama des marchés de référence qui nous permettra d'améliorer les interventions promotionnelles. Tout cela concerne la connaissance mais il faut renforcer aussi l'offre afin d'améliorer la vocation à l'accueil qui est aujourd'hui la principale référence dans le choix des touristes. Petit à petit, les offres des structures d'accueil sont en train de se diversifier, suscitant plus d'intérêt de la part d'un plus grand nombre de clients. Il est évident que l'initiative privée a un grand rôle à jouer. La région doit ajouter d'autres facteurs de qualité au système et il est par conséquent fondamental d'améliorer les infrastructures comme l'aéroport régional Corrado Gex, les remontées mécaniques, les pistes de ski de fond, les pistes cyclables, de mountain bike, etc. Des interventions programmées et maintenant réalisables, grâce à la nouvelle loi régionale n°16/2007 qui permettra de réaliser des installations d'intérêt régional. Les systèmes de transport public, répondant toujours plus au respect de l'environnement et à une demande qui requiert capillarité et flexibilité, est un secteur toujours plus important dans l'offre touristique. C'est pour cela qu'il a été important de

financer l'expérimentation du Val d'Ayas, démonstration de comment on peut satisfaire l'exigence des touristes, comme avec Allô Bus à Aoste et ses alentours. Il est aussi important de rappeler les investissements importants effectués pour moderniser la «flottille» de Courmayeur avec des euro 4 et d'Aoste avec des bus fonctionnant au méthane. Après l'innovation de l'image touristique valdôtaine avec l'adoption du slogan «cœur de la Vallée d'Aoste», par le biais de promotions et de présences dans les plus grandes manifestations internationales, par le biais de la diversification des marchés au niveau européen et extra européen. Avec la révision graphique du matériel à disposition, le nouveau site web du tourisme www.lovevda.it est aujourd'hui disponible. Grâce à ce site, il suffira à tous d'un simple click pour naviguer dans les nouvelles sections, la cartographie, les vidéos, les images, les fiches thématiques et toutes les autres informations disponibles. Aujourd'hui, pour planifier ses vacances, toujours plus de personnes utilisent internet. L'objectif de ce site est donc double: fournir un instrument adapté à notre époque et à la demande et satisfaire les demandes d'informations et les désirs de ceux qui visiteront www.lovevda.it, qui sera aussi un formidable et performant moyen d'informations pour pouvoir avoir un aperçu des goûts et des préférences du touriste qui nous rend visite de manière virtuelle, avant de se rendre physiquement sur notre territoire. Le site est conçu pour répondre aux exigences des utilisateurs pour trouver ce que tout un chacun cherche, puisque le but est celui de privilégier le rapport direct avec les personnes en mettant toujours en évidence nos facteurs de qualité. Nous voudrions aussi que l'attention des opérateurs soit toujours liée à la recherche d'une offre de qualité du séjour en Vallée d'Aoste pour offrir aux hôtes une expérience unique qui les mette en contact avec l'authenticité de notre territoire et de nos traditions. C'est l'unique moyen d'offrir un produit gagnant.

Ennio Pastoret

Assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports



Un milliard 625 millions d'euros: voilà le chiffre que la Région administrera en 2008. 69,06% sera destiné à la dépense courante; le restant aux investissements. 211 millions d'euros seront destinés aux collectivités locales pour leur fonctionnement; 206 millions à la santé.

La gestion de ces ressources revient au Gouvernement régional, qui effectue une activité administrative quantifiable (à la date du 30 novembre 2007) en: 72 réunions de l'Exécutif; 3.468 délibérations adoptées; 33 projets de loi, 15 propositions de délibération et une proposition de règlement transmis au Conseil régional; 5.136 actes de dirigeant.

Mais les chiffres recueillis par les différents instituts de statistique qui permettent de décrire la Vallée d'Aoste et les Valdôtains sont encore nombreux.

En 2006, la valeur ajoutée par secteurs économiques était composée pour 25,02% par l'intermédiation financière, pour 25% par l'industrie, pour 20,94% par le commerce, le tourisme, les transports et les communications, pour 1,3% de l'agriculture et pour 27,44% d'autres services. La Vallée d'Aoste possède le plus haut pourcentage, en Italie, d'entreprises avec certification environnementale ISO 14001.

55.577 personnes ont un emploi: 24,63% dans l'industrie, 4,97 dans l'agriculture et 70,40% dans d'autres activités. Le taux de chômage est de 3,01%, avec une majorité de femmes (3,84%) par rapport aux hommes (2,38%).

Fin 2006, les habitants étaient au nombre de 124.812, répartis en 57.467 familles composées en moyenne par 2,16 individus. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes: 63.379 par rapport à 61.433. La Vallée d'Aoste est la région d'Italie avec le plus petit nombre de jeunes entre 18 et 34 ans qui vivent en famille.

Elle est à la deuxième place pour le nombre de célibataires (34,7%). Les couples avec enfants représentent 51,5% et les couples sans enfants se chiffrent à 36,5%.

Ici se produisent moins d'accidents routiers que dans le reste de l'Italie: 2,96 pour mille habitants, par rapport aux 3,83 de la moyenne nationale et aux 4,44 du Nord-Ouest. Le parc des voitures est le plus jeune d'Italie, avec 76% de véhicules Euro 3 et Euro 4.

En fouillant dans les chiffres, nous découvrons que 20,7% des Valdôtains lisent en moyenne douze livres par an, une donnée qui les place à la deuxième place au niveau national. Deuxième place également dans l'emploi des connexions à Internet par l'intermédiaire du téléphone portable.



Introductions

- 5 Luciano Caveri
Président de la Région
- 30 Leonardo La Torre
Assesseur aux Activités productives et aux Politiques du Travail
- 54 Giuseppe Isabellon
Assesseur à l'Agriculture et aux Ressources naturelles
- 64 Aurelio Marguerettaz
Assesseur au Bilan, aux Finances,
à la Programmation et aux Participations régionales
- 70 Laurent Viérin
Assesseur à l'Education et à la Culture
- 84 Antonio Fosson
Assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales
- 104 Alberto Cerise
Assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics
- 107 Ennio Pastoret
Assesseur au Tourisme, aux Sports,
au Commerce et aux Transports

6 Autonomie

- 7 Adoptions
- 8 Agrotourisme
- 9 Air
- 10 Aires naturelles protégées
- 11 Allô Bus
- 12 Area VdA
- 13 Artisanat de tradition
- 14 Assistance économique

15 Billia

- 16 Bénévolat
- 17 Bibliothèques
- 18 Bouquetin blanc
- 19 Budget

20 Corrado Gex

- 21 Châteaux
- 22 Chambre valdôtaine
- 23 Chemin de fer
- 24 Climat
- 25 Cogne
- 26 Collectivités locales
- 27 Convention pour le statut
- 28 Coopération
- 29 Corps forestier

31 Deuxmilletreize

- 32 Déchets
- 33 Dépendances
- 34 Droit à l'étude

35 Energie

- 36 Eau
- 37 Ecole
- 38 Egalité des chances
- 39 Elections
- 40 Emotions
- 41 Enfants
- 42 Entreprises
- 43 Environnement
- 44 Esabac
- 45 Espace Mont-Blanc
- 46 Eurorégion

47 Francophonie

- 48 Famille
- 49 Faune
- 50 Fontine
- 51 Formation continue
- 52 Fort de Bard

53 Gouvernance

55 Habitat

- 56 Handicapés
- 57 Hôpital

58 Immigration

- 59 Insertion sociale
- 60 Internationalisation et promotion

61 Jeunes

62 Label

- 63 Logements résidentiels

65 Montagne

- 66 Marketing du territoire
- 67 Médecine de montagne

68 Nouvelles technologies

- 69 Normes d'application

71 Occupation

- 72 Ouvrages publics

73 Pâturages

- 74 Parc national du Grand-Paradis
- 75 Patronage paroissial
- 76 Personnes âgées
- 77 Plan de zone
- 78 Portail
- 79 Prévention
- 80 Primes écologiques
- 81 Programme de développement rural
- 82 Protection civile

83 Qualité

85 Réseaux

- 86 Remontées mécaniques

87 Socio-sanitaire

- 88 Saint-Anselme
- 89 Saison Culturelle
- 90 Sapeurs-pompiers
- 91 Saveurs
- 92 Simplification administrative
- 93 Service civil
- 94 Sol
- 95 Sport
- 96 Structures résidentielles socio-sanitaires
- 97 Structures sportives

98 Trafic

- 99 Tourisme
- 100 Transfusion sanguine
- 101 Transplantations
- 102 Transports

103 Université

105 Valorisation

106 Walser

108 Zoom



Photographies
Archives de l'Administration régionale
Conseil de la Vallée
Fort de Bard
Photo Fioravanti
Funivie Monte Bianco
Monterosa Ski
Studio Lazier
Université de la Vallée d'Aoste

*Nous remercions tous ceux qui ont collaboré
à la réalisation de cette publication.*



Région Autonome
Valle d'Aoste
Regione Autonoma
Valle d'Aosta

*Par les soins de la Présidence de la Région autonome Vallée d'Aoste
Direction de la Communication institutionnelle et du Protocole
Bureau de Presse*

*1, Place Deffeyes
11100 Aoste - Italie
Téléphone +39.0165.273200
Télécopie +39.0165.273402*

u-stampa@regione.vda.it

www.regione.vda.it

*Coordination de la rédaction et traductions
A.V.I. Presse s.r.l. - Aosta*

*Graphique et mise en page
Studio Lazier*

*Imprimerie
Musumeci s.p.a. - Quart (AO)*



Région Autonome
Vallée d'Aoste
Regione Autonoma
Valle d'Aosta

www.regione.vda.it